PROGRAMME LEADER 2023-2027

-

CANDIDATURE DU GAL PAYS DE COCAGNE – GAILLAC GRAULHET

Table des matières

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ..... - 2 -
UNE CANDIDATURE PARTENARIALE COUVRANT L'OUEST DU TARN ..... - 3 -
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ..... - 5 -
UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE QUI APPELLE DES BESOINS EN SERVICES SPÉCIFIQUES CROISSANTS POUR RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE ..... - 6 -
Une offre de santé et une offre à renforcer pour assurer un accès aux soins homogène ..... - 6 -
Un habitat peu diversifie et peu adapte aux besoins de tous les publics ..... - 8 -
UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE ET DES FILIERES LOCALES QUI DOIVENT PORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ..... - 8 -
Une faible dynamique de creation d'emplois localement ..... - 8 -
Un secteur industriel fort qui necessite des capacites d'accueil ..... - 9 -
Un travail d'accompagnement du tissu economique et des filieres de la part des collectivites a poursuivre pour repondre aux nouveaux enjeux ..... - 10 -
L'agriculture comme moteur de developpement du territoire ..... - 10 -
Un potentiel touristique a affirmer et a valoriser ..... - 12 -
Une offre commerciale de centre-ville a dynamiser ..... - 12 -
UN ENVIRONNEMENT PRIVILEGIE A PRESERVER ET A ADAPTER FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE - 13 -
Un territoire accessible mais des mobilites quotidiennes a organiser et orienter vers des modes plus durables et actifs ..... - 13 -
Un environnement naturel de qualite a proteger et une transition ecologique et energetique a accelerer ..... - 15 -
LA STRATEGIE DU TERRITOIRE 18
UNE STRATEGIE EN REPONSE AUX ENJEUX TERRITORIAUX 19
Un programme articule avec les autres outils contractuels 20
Une utilisation raisonnee et simplificatrice du programme leader 23
LE PLAN D'ACTIONS 25
UN PLAN D'ACTIONS AU SERVICE DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE 26
LA MAQUETTE FINANCIERE 31
LA GOUVERNANCE 32
UNE CANDIDATURE CONSTRUITE EN PARTENARIAT ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS LOCAUX 33
LE GAL ET LE COMITÉ DE PROGRAMMATION 34
LE PILOTAGE ET L'EVALUATION 37
UNE CELLULE TECHNIQUE DEDIEE ET EXPERIMENTEE 38
L'organisation du suivi entre les territoires : 39
Le suivi stratégique et financier : 40
L'EVALUATION COMME OUTIL DE PILOTAGE DU PROGRAMME : 41
UNE COMMUNICATION ADAPTEE AUX OBJECTIFS ET AU PUBLIC CIBLE : 41
ANNEXES 43

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

UNE CANDIDATURE PARTENARIALE COUVRANT L'OUEST DU TARN

Le PETR du Pays de Cocagne et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ont décidé de s'associer pour présenter une candidature commune au programme LEADER 2023-2027

C'est le troisième programme Leader consécutif que ce large territoire aborde en partenariat.

Cette candidature s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées dans le cadre des précédents dispositifs Leader (2008-2014 et 2014 – 2022). Elle s'articule avec les autres dispositifs contractuels de l'Etat (Contrat de Relance et Transition Ecologique), de la Région (Contrat territorial Occitanie) et du Département (Contrat Atouts Tarn).

Le rapprochement entre les deux collectivités s'est fait naturellement compte tenu des enjeux auxquels est confronté l'Ouest Tarnais. Cette association permet d'aborder les problématiques de développement à l'échelle de ce grand territoire, afin d'élaborer un programme ambitieux pour répondre aux défis de la transition écologique, économique et sociale.

Elle assure une prise en compte globale des problématiques communes rencontrées sur ces deux espaces

Situé à l'ouest du département du Tarn et au cœur de la Région Occitanie, en limite de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne, le territoire se situe géographiquement au centre d'une zone formée par quatre agglomérations régionales : Montauban et la métropole toulousaine à l'Ouest et Albi et Castres à l'Est. C'est un territoire ouvert sur les axes de circulation majeurs nord-sud vers la Méditerranée et est-ouest, ce qui en fait un territoire sous influence des grands dynamiques régionales en termes de déplacements, d'usage des équipements, de développement économique et touristique

A large dominante rurale, le territoire est traversé par les rivières du Tarn et de l'Agout et plus au sud par le Sor et le

Girou. Il est particulièrement accueillant et recherché pour son environnement préservé avec 12 entités paysagères aux caractéristiques majoritairement de plaines et de collines. Plusieurs éléments naturels remarquables identitaires participent d'un cadre de vie largement reconnu : la forêt de Grésigne classée ZNIEFF qui couvre 20 % du territoire de Gaillac-Graulhet, la réserve naturelle régionale de Cambounet-sur-le-Sor , les forêts de Sivens et Giroussens qui remplissent des fonctions récréatives. Une partie du territoire est notamment classée Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation au titre du dispositif Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et Vallée de la Vére ».

Les entités Paysagères du GAL : Une mosaïque de paysages entre petits massifs, rivières, plaines et coteaux

Le périmètre du territoire se compose de 134 communes (75 communes pour le PETR du Pays de Cocagne regroupées au sein de 3 Communautés de communes (Tarn Agout, Lautrécois Pays de l'Agout et Sor et Agout) et de 59 communes pour la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, dont 58 seront constitutives du GAL, (la commune de Gaillac étant inéligible). Avec une superficie de 2 135 km^2 et une population de 144 370 habitants (128 800 sans Gaillac), ce territoire représente ainsi près d'un tiers du département du Tarn.

INTERCOMMUNALITES	POPULATION
Communauté de Communes Tarn Agout	30 178
Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout	14 737
Communauté de Communes Sor et Agout	23 567
Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet	75 888 (60 300 sans Gaillac)

C'est un territoire rural avec une densité moyenne de 67,61 hab./km, en deçà de la moyenne régionale (80,4 habitants km^2) avec de fortes disparités intra-territoriales et marqué par une densité plus importante à l'Ouest du territoire de part et d'autre de l'autoroute A68.

L'armature du territoire s'organise autour de trois petites villes (Lavaur, Gaillac et Graulhet) qui sont des pôles importants regroupant la majorité des équipements et des services de proximité, un maillage inférieur de bourgs intermédiaires affichant des fonctions de centralité plus ou moins importantes et disposant des services essentiels à la population de leurs bassins de vie respectifs (dont 25 sont éligibles à la politique bourg centre de la Région), et un ensemble de petites communes rurales.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Les éléments clés

- + 32 400 habitants en 20 ans
- Un taux de croissance annuel moyen de 2%, parmi les plus élevés du Tarn,qui tend à se stabiliser autour de 0.9% depuis 2013
- 28.6 % des ménages sont des familles avec enfants, contre 23.6% sur le Tarn
- + 17 000 habitants estimés à l'horizon 2035 par les documents d'urbanisme Tarn Agout et Sor et Agout, avec l'arrivée de l'autoroute A69
- Une surreprésentation de la tranche d'âge des 40-55 ans et des plus de 60 ans, un taux de vieillissement quirepart à la hausse entre 2013 et 2018et une part des personnes ayant 75 ans en augmentation

UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE QUI APPELLE DES BESOINS EN SERVICES SPÉCIFIQUES CROISSANTS POUR RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE

Au cours des dernières décennies, la tendance a été à la concentration de la population dans les pôles urbains et le long des voies structurantes (fuseaux élargis de l'A68 et dela N126). Ce territoire a connu une forte croissance démographique, plus importante que celle de la population de la région Occitanie, sous l'effet conjugué de l'autoroute et du desserrement des agglomérations de Toulouse, d'Albi et de Castres-Mazamet. Cet essor démographique est porté de manière déterminante par lesflux migratoires et les nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages actifs, souvent avec enfants.

Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avecl'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de la future autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue d'ici 2025.

A l'horizon 2040, de nouveaux enjeux vont émerger, notamment celui du vieillissementde la population, qui impactera d'autres domaines, comme celui du logement. La répartition par tranches d'âge révèle toutefois aujourd'hui une structure de population sensiblementplus jeune que sur le reste du département, notamment à l'Ouest du territoire.

Aussi, cette croissance de la population demandera une offre de services plus conséquente surle territoire. Ainsi, les problématiques liées à l'accessibilité aux services - notamment de santé - sont à prendre en considération dès maintenant, d'autant plus que cesdifficultés concernent en premier lieu la population du territoire considérée comme modeste avec la présence de quelques poches de précarité sur Gaillac et Graulhet et dans les quartiers prioritaires de la ville.

UNE OFFRE DE SANTÉ ET UNE OFFRE À RENFORCER POUR ASSURER UN ACCÈS AUX SOINS HOMOGÈNE

Les éléments clés

- Un indice base 100 de 83 médecins généralistes, qui passe sous la barre de la moyenne départementale en 2021
- 1 853 places en structure d'accueil pour personnes âgées
- 6.4% des places dédiées aux personnes âgées autonome, contre 16.4% à l'échelle nationale

Le territoire connait une baisse constante du nombre de médecins généralistes depuis 2018, à tel point qu'il est repassé en dessous de la moyenne du département.

Les services de santé se constituent en pôles principalement dans les communes centres qui présentent un éventail assez large de praticiens et concentrent les principaux équipements sanitaires (centres hospitaliers, centres médico psychologiques …). Les pratiques innovantes de mutualisation, conduites en partenariat entre collectivités et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, comme la MSP de Graulhet ou encore la MSP multi-sites de Lagrave-Cadalen sont à poursuivre car elles proposent un maillage de l'offre de soins cohérent et efficace, qui s'appuie sur d'autres petits pôles de santé et renforce ainsi l'attractivité du territoire.

Avec 6.4% des places d'accueil dédiées aux personnes âgées autonomes, le territoire accuse un retard certain sur ce type d'équipements, alors que la question du maintien à domicile devient prépondérante. Les projets d'habitat inclusif et de maisons partagées sont en forte croissance et une réflexion territoriale globale mérite d'être menée sur le sujet.

DES EQUIPEMENTS EDUCATIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS BIEN PRESENTS MAIS A RENOUVELER ET A COORDONNER

En matière d'éducation et de petite enfance, si les capacités du territoire sont importantes, les besoins continuent à croitre. En effet pour les tranches d'âges allant de 0 à 18 ans la population susceptible d'être scolarisée est bien supérieure à celle du département, traduisant des besoins importants et croissants en structures d'accueil et d'éducation, et un renforcement des capacités à anticiper. Le territoire affiche une bonne densité d'équipements de lecture publique avec 21 bibliothèques médiathèques (dont une multisites étalée sur 11 localisations de l'agglomération Gaillac-Graulhet). Les enjeux portent surtout sur la modernisation, la complémentarité des équipements, l'itinérance des services, la mise en œuvre d'actions et d'une offre de médiation hors les murs.

Les éléments clés

- Education : 122 écoles (de la maternelle à l'élémentaire), pour 13 720 élèves ; 15 collèges pour 6 941 élèves, et 6 lycées, dont deux d'enseignement agricole, pour un effectif de 2 520 élèves
- Petite enfance et enfance-jeunesse : 30 lieux d'accueil collectifs et 2 lieux passerelles (pour 771 places) ; un réseau important d'assistantes maternelles ; 22 centres de loisirs sans hébergement
- 5 cinémas dont 4 publics

La richesse culturelle du territoire s'illustre aussi avec la présence de 5 cinémas (dont 4 publics), plusieurs cafés associatifs, un réseau dense de structures socio-culturelles et d'associations d'éducation populaire (foyers ruraux, MJC), et de nombreuses associations de qualité dans les domaines de l'art plastique et du spectacle vivant (dont la compagnie internationalement reconnue : Les Plasticiens Volants) mais qui pâtissent toutefois d'un manque de salles adaptées.

Les éléments clés

- 21 médiathèques dont 1 multisites sur 11 localités
- Un réseau associatif dense
- Une grande variété d'équipements sportifs vieillissants
- Six bases de loisirs (Ludolac, Les Etangs, Aquaval, Aquaparc d'Aiguelèze, Base de loisirs Vère Grésigne, lac de Nabeillou)

Certaines associations de l'agglomération Gaillac-Graulhet, accompagnées dans le cadre du projet culturel de territoire contractualisé avec la Région, ont pu structurer et professionnaliser leurs actions et s'ancrer à l'échelle intercommunale. La structuration d'une offre culturelle plus lisible, la mutualisation de compétences et de matériels, doivent être travaillées.

Concernant le sport, le territoire bénéficie d'une assez bonne couverture pour une majorité d'installations (terrains de grand jeu, courts de tennis, équipements équestres, boulodromes, golfs, circuits et pistes de sports mécaniques, sites d'activités aériennes, …) mais une part non négligeable des infrastructures est aujourd'hui vieillissante. Si un effort notable a été mené ces dernières années par les collectivités, cette dynamique doit être encouragée, pour d'une part favoriser la pratique du sport santé et d'autre part répondre à l'attente des habitants et de la jeunesse du territoire en termes de pratiques (terrains multisports, skate parks, pistes BMX, pumptracks …). Aussi, sur le territoire, malgré l'ouverture récente de la piscine communautaire L'Ô Pastel à Lavaur, la problématique de la rénovation des centres aquatiques vieillissants (Saint-Sulpice, Puylaurens) et de la pérennité du fonctionnement d'équipements confrontés aux enjeux d'énergie et d'eau devient cruciale. Sur l'agglomération Gaillac-Graulhet, la politique du savoir-nager est une priorité du projet éducatif communautaire et s'appuie sur un maillage de bassins traditionnels et eau libre qu'il convient de rénover et pérenniser grâce à des systèmes plus innovants de gestion de l'eau et énergie. On note également un déficit en salles multisports sur l'ensemble du périmètre du GAL.

Enfin, l'offre de loisirs du territoire se trouve renforcée par la présence de six bases de loisirs qui ont fait l'objet d'investissements importants ces dernières années et dont il convient de continuer à accompagner la montée en gamme. Ces espaces, qui s'adressent autant à la population locale qu'aux touristes, sont des atouts majeurs, et favorisent la diffusion culturelle, la mixité des publics, la pratique sportive et la convivialité.

Globalement, sur tous ces domaines, une réflexion globale et territoriale doit être menée pour favoriser la mise en réseau, le partenariat, la visibilité et la complémentarité des actions, des équipements et des structures, et en favoriser la pérennité face à l'enjeu énergétique

Principaux défis à relever :

- Renforcer le maillage des services publics de proximité ;
- Compléter l'offre d'accueil et d'animation pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ;
- Consolider l'offre de soins, notamment sur les zones les plus fragiles ;
- Développer les usages numériques pour favoriser l'accès aux services et aux soins
- Développer et diversifier les formules d'accueil inclusives pour les personnes âgées ;
- Moderniser les équipements sociaux, culturels et sportifs, améliorer leur mise en réseau et la mutualisation des usages, rénover leurs systèmes de gestion d'énergie et d'eau.

UN HABITAT PEU DIVERSIFIE ET PEU ADAPTE AUX BESOINS DE TOUS LES PUBLICS

Le parc résidentiel se compose à 87% de maisons individuelles et 13% de logements collectifs (appartements), très largement concentrés dans les zones les plus urbaines du territoire (Gaillac, Graulhet, Saint-Sulpice, Lavaur et Puylaurens). Les résidences principales représentent 87% du total, contre 5% à peine pour les résidences secondaires. La vacance se caractérise par de fortes disparités intra-territoriales : le cœur du Pays (Pays d'Agout, Puylaurentais), Gaillac et Graulhet enregistrent les plus forts taux de vacance, tandis que les zones situées aux extrémités Ouest et Est, soumises à une forte pression de la demande, ont des taux bien inférieurs à la moyenne départementale.

Les éléments clés

- 8,4% de taux de vacance
- Un parc ancien
- 17,5% de logements de petites taille
- 26 % de l'offre immobilière en locatif

Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par :

- Une relative ancienneté et des performances énergétiques médiocres ;
- La faible part de l'offre locative et en particulier du logement social ;
- La faible proportion des logements de petite taille, et en corollaire une relative sous occupation des logements ;
- Des coûts d'accès au logement plus élevés sur les territoires sous influence toulousaine et albigeoise ;
- Des dynamiques renforcées par une construction de logements plus importante qu'ailleurs sur le Tarn même si cette trajectoire tend à la baisse depuis 2015

Principaux défis à relever :

- Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- Rénover le parc de logements vieillissants et bâti ancien des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées) et permettre des parcours résidentiels complets

UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE ET DES FILIERES LOCALES QUI DOIVENT PORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CREATION D'EMPLOIS LOCALEMENT

Le territoire se situe à cheval sur 3 grandes zones d'emplois aux caractéristiques et aux évolutions contrastées :

- A l'Ouest, le bassin d'emplois de Toulouse (1,4 million d'habitants – 608 000 emplois) qui englobe le territoire Tarn Agout, l'ouest du Pays d'Agout jusqu'à Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Sor et Agout autour de Cuq-Toulza, et au nord les bassins de vie de Graulhet et Rabastens, et d'une manière plus relative celui de Gaillac ;

Les éléments clés

- Indice de concentration de l'emploi à 69% : 83,3 % pour Tarn Agout, 70,2 % pour Gaillac Graulhet, 61% pour Sor et Agout et 49% pour le Lautrécois Pays de l'Agout, contre 91% pour le département
- Taux annuel d'emploi moyen entre 2013 et 2018 de 25%
- Taux de création d'entreprises de 18.3% contre 13% sur le département

- A l'Est, le bassin de Castres-Mazamet (133 000 habitants – 49 000 emplois), auxquels se rattachent le Lautrécois, l'Est du Pays d'Agout et la majeure partie de la Communauté Sor et Agout.
- Au Nord, le bassin d'emplois d'Albi (167 000 habitants – 62 000 emplois), auxquels se rattachent le Gaillacois, et dans une moindre mesure le nord du Graulhétois.

En outre, même si aucune commune n'est comprise dans le bassin d'emplois de Montauban, l'axe Gaillac-Montauban est également à privilégier pour y accompagner la création d'activités économiques et d'emplois.

Comme tous les territoires sous influence métropolitaine, un nombre important d'emplois est pourvu à l'extérieur. L'indicateur de concentration d'emploi est défavorable (avec plus d'actifs que d'emplois sur le territoire), et présente de fortes disparités territoriales. En revanche, le territoire connait une hausse du taux annuel d'emploi moyen sensiblement plus forte que le département qui va de pair avec une dynamique de création d'entreprises portée par l'industrie, et le tertiaire.

Si l'économie du territoire est basée sur un tissu économique assez diversifié dominé par le tertiaire, les activités productives (agriculture et industrie) conservent une place relativement importante (part dans l'emploi de ces différents secteurs plus importante que sur le département).

UN SECTEUR INDUSTRIEL FORT QUI NECESSITE DES CAPACITES D'ACCUEIL

Le secteur industriel fait coexister des activités traditionnellement ancrées telles que l'agro-alimentaire, le textile, le cuir, la pharmacie et des filières nouvelles.

La dermo-cosmétique occupe une place très importante avec les Laboratoires Pierre Fabre qui emploient près de 1 200 salariés sur les sites de Soual, de Gaillac et de Lavaur et contribuent à l'activité de nombreux sous-traitants.

Le bassin graulhétois présente des atouts quant aux enjeux de relocalisation industrielle, autour de la filière cuir et du traitement et valorisation des déchets (Trifyl, Occitanis, Weishardt…). La filière du cuir de Graulhet est une activité industrielle implantée historiquement sur le territoire. Après plusieurs décennies de crise, elle se renouvelle et se structure en écosystème depuis quelques années. Ainsi tous les maillons de la filière sont présents sur le Graulhétois (mégisseries/tanneries, maroquineries). Un travail d'animation est en cours. Il porte sur le développement des relations interentreprises, les formations, l'incubation et la promotion de l'excellence en France et à l'étranger.

Les éléments clés

- Une spécialisation industrielle autour de la dermo cosmétique, de filières historiques et de secteurs émergents
- Un écosystème complet au service de la filière cuir avec environ 17 maroquiniers en exercice, 8 mégissiers et 6 entreprises connexes (chimie ou fabricants d'outils et matériels dédiés) 80 entreprises représentant 650 emplois
- 37 zones d'activités sur le territoire, 17 sur Gaillac Graulhet, 20 sur le Pays de Cocagne

Au cours des dernières décennies, le tissu industriel s'est enrichi par l'émergence progressive de nouveaux créneaux : recyclage-réemploi, transformation de matières plastiques, mécanique, réseaux électriques, matériaux de construction, biologie moléculaire, imprimerie, logistique, … Ces activités industrielles se concentrent surtout aux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et le long des principaux axes routiers.

Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activités destinées à attirer ces nouveaux acteurs industriels et accueillir les entreprises locales en développement. Il en existe de nombreuses sur le territoire dont 3 d'envergure régionale le Mas de Rest à Gaillac, les Cadaux et le nouveau parc d'activités les Portes du Tarn à Saint Sulpice en cours d'aménagement qui intègre une démarche d'écologie circulaire et industrielle. Les besoins portent aujourd'hui sur le développement d'une offre foncière et immobilière de qualité répondant aux objectifs de réduction de la consommation d'espace, l'adaptation de l'offre aux besoins (localisation, image et visibilité,

accès aux services numériques, restauration d'entreprises, mobilités, déchets) et la nécessaire requalification environnementale et paysagère de l'existant. L'offre foncière économique doit trouver l'équilibre entre une réponse quantitative aux enjeux d'accueil et une réponse qualitative portant sur le déploiement d'un nouveau modèle de développement plus durable et plus vertueux. En outre, le développement économique de ce territoire est avant tout endogène avec le nécessaire maintien et l'accompagnement d'entreprises fortement ancrées et en capacité d'innover et de s'adapter aux enjeux d'avenir ; ce sont elles qui créent la valeur ajoutée par la valorisation des ressources locales, et qui fidélisent les emplois. La création et l'animation d'un écosystème économique est à ce titre un enjeu important.

UN TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET DES FILIERES DE LA PART DES COLLECTIVITES A POURSUIVRE POUR REPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les éléments clés

- 2 couveuses d'entreprises, dont une en maraichage bio
- 1 pépinière d'entreprises
- 2 espaces de coworking à Gaillac et Cuq Toulza, et de nombreuses initiatives privées
- Pas de structure d'enseignement supérieur, et quelques formations en brevet technique supérieur

Les collectivités du territoire ont aussi structuré leur compétence développement économique autour de l'accompagnement à la création d'activités en développant des services de conseil et des partenariats forts avec les structures spécialisées (Ad'OCC, Initiatives Tarn, chambres consulaires …). Certaines ont même déployé une offre d'accueil de type pépinières, ou hôtel/couveuse d'entreprises, en partenariat ou en gestion directe. Ces activités, à renforcer, prennent une importance sans cesse croissante sur le territoire.

Le territoire voit aussi se développer les prémisses d'une dynamique autour des nouvelles formes de travail. En effet, si le territoire est déjà équipé de deux espaces de co-working et d'un tiers-lieu, l'offre doit encore être complétée afin de répondre aux nouvelles aspirations des travailleurs (réduction des déplacements, croisement des compétences …).

Enfin, l'offre en termes de formation, d'alternance et d'apprentissage doit être renforcée pour venir en complémentarité des équipements d'enseignement supérieur des agglomérations voisines, et pour développer une capacité prospective et d'anticipation quant aux besoins futurs des entreprises et favoriser la création d'emplois locaux, notamment à destination des jeunes.

Face aux profondes mutations auxquelles doit faire face l'économie, révélées notamment au cours de la pandémie de COVID 19, et pour répondre aux besoins nouveaux des entreprises, le territoire bénéficie d'une situation privilégiée qu'il doit renforcer, et compléter, tant sur les questions d'accueil et d'accompagnement des entreprises que pour répondre aux transitions en cours du monde agricole.

Principaux défis à relever :

- ➲ Définir une stratégie globale d'accueil et de développement des entreprises : optimiser le foncier et l'immobilier économique existant et aménager de nouveaux terrains, dans une logique de sobriété, en lien avec la future autoroute A69 et les axes majeures de circulation
- ➲ Accompagner les filières locales, créatrices d'emplois non délocalisables
- ➲ Renforcer l'identité du territoire autour des savoir-faire locaux et de ses ressources pour la promotion d'un développement plus vertueux et durable
- ➲ Consolider les services d'appui et d'accompagnement des entreprises dans les diverses phases de développement : création, recrutement, transmission/reprise, etc.
- ➲ Renforcer l'offre de formation du territoire

L'AGRICULTURE COMME MOTEUR DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En effet, bien que l'économie du territoire soit largement basée sur le tertiaire, l'agriculture représente un poids considérable notamment en termes d'emplois puisque la part des actifs agricoles permanents sur la population totale est de 3.67%, plus élevée que sur le département ou en région, et ce malgré une tendance baissière importante.

Le secteur agricole marque aussi fortement le paysage du territoire avec 62 % de surface agricole utile (SAU).

Bien que moins présente sur les parties situées à proximité des agglomérations toulousaine et castraise, l'activité

agricole demeure le socle de l'économie et de la structure sociale du territoire. Depuis le milieu des années 1980, le nombre des exploitations se réduit alors que leur taille moyenne augmente. Enfin, le vieillissement des chefs d'exploitation, s'il est moins marqué qu'à l'échelle nationale, reste pour le territoire un élément à anticiper, puisque plus de la moitié de cette population a plus de 50 ans, avec une part plus marquée des plus de 60 ans sur la partie du Pays de Cocagne.

Plusieurs systèmes agricoles coexistent au sein du territoire : une production majoritairement céréalière à l'Ouest et sur la plaine castraise ; une tradition d'élevage encore bien présente au Sud, vers la Montagne Noire, sur le territoire Sor et Agout ; un système mêlant polycultures-élevage et poly-élevages, principalement au Nord du territoire, sur le Lautrécois – Pays d'Agout et sur le territoire de Gaillac Graulhet. Il est toutefois globalement observé une tendance à la végétalisation des productions, au détriment de l'élevage.

Au-delà de sa dimension identitaire importante, le vignoble du Gaillacois a aussi un réel poids économique. Appellation d'origine contrôlée (AOC), la zone de production du Gaillac est située à cheval sur les deux rives du Tarn, au nord-est de Toulouse. Autour du vignoble se structurent : le Centre de recherche-développement V'Innopôle à Peyrole qui abrite la station régionale de l'Institut Français du Vin (IFV Sud-ouest) et le Laboratoire Œnologique Départemental, situé à Gaillac, mis au service du développement de la viticulture tarnaise mais aussi de Fronton, Marcillac, Irouleguy et de Jurançon.

Cette agriculture repose aussi sur de nombreux signes de qualité : ail rose de Lautrec, veau fermier du Lauragais, veau d'Aveyron et du Ségala, pois chiches et fruits du Vaurais, IGP des vins de Pays Côtes du Tarn, AOC Vin de Gaillac, label rouge en production ovine, Lou Païllol et « Agneau fermier des pays d'Oc », et plus marginalement l'AOC Roquefort.

Les éléments clés

- Une appellation qui concentre 81% de la production totale du vignoble de Gaillac, sur 7 906 hectares
- 4 000 emplois directs et indirects non délocalisables, générés par la filière (25% des emplois du secteurs
- Plus de 526 millions d'euros de chiffre d'affaire estimé
- 4 733 actifs agricoles
- Augmentation de la taille des exploitations de 70% entre 1988 et 2010
- Deux Projets Alimentaires Territoriaux sur Tarn Agout et Gaillac Graulhet

Si l'agriculture biologique progresse depuis maintenant plusieurs années, le territoire accuse encore un retard certain comparativement à la dynamique régionale, même si cela est plus nuancé pour le seul territoire de Gaillac- Graulhet. Le potentiel de développement des circuits alimentaire de proximité est une opportunité interessante pour contribuer à la diversification et à la transmission des activités existantes. L'enjeu aujourd'hui est de renforcer la diversification des produits et activités agricoles en accompagnant les prestataires dans un souci de qualité et de démarches collectives et structurées. A cet égard, les projets alimentaires territoriaux, qui rassemblent les acteurs dans une stratégie de filière, sont l'opportunité de structurer, d'accompagner notamment au travers des leviers comme la restauration collective (en compétence communautaire pour Gaillac-Graulhet). Le PAT de Gaillac-Graulhet s'appuie également sur la filière légumes en structuration (espace test agricole l'Essor maraîcher, O Petits Légumes d'Autan, Terra Alter Pays d'Oc).

L'agriculture reste donc un moteur économique du territoire, en plus d'être un vecteur identitaire et un marqueur paysager important. Toutefois, l'économie agricole reste soumise à des mutations profondes, très fortement impactée par des facteurs exogènes au territoire, comme la volatilité des prix et le réchauffement climatique. Les problématiques d'adaptation au changement climatique et de transmission des exploitations deviennent cruciales. Il est aujourd'hui vital, pour la pérennité du monde agricole renforcer les leviers internes au territoire qui doivent jouer un rôle d'amortisseur important à ces crises extérieures.

Principaux défis à relever :

- ➲ Protéger le foncier agricole contre l'étalement urbain et le mitage ;
- ➲ Accompagner le secteur agricole dans sa transition agro-écologique, afin de prévenir les risques liés au changement climatique et à la gestion de la ressource en eau ;
- ➲ Améliorer la valeur ajoutée à l'hectare pour favoriser la transmission des exploitations ;
- ➲ Développer et structurer les circuits courts alimentaires de proximité et l'approvisionnement local de la restauration collective
- ➲ Assurer un accès à tous aux productions locales et de qualité

UN POTENTIEL TOURISTIQUE A AFFIRMER ET A VALORISER

Outre son rôle nourricier, l'agriculture fournit en effet un certain nombre de services à la société aussi sur des aspects environnementaux. Les paysages attrayants marqués par le travail de l'homme contribuent à la singularité et à l'attractivité du territoire. L'agriculture construit le positionnement touristique du territoire et contribue à l'image de territoire où l'authenticité est le principal produit d'appel.

L'Ouest Tarnais bénéficie d'un fort potentiel touristique qui s'appuie sur des paysages remarquables et diversifiés, un patrimoine naturel de qualité, un vignoble millénaire (AOC Gaillac), un terroir de brique et de pierre, un héritage culturel et patrimonial riche, une offre de loisirs pleine nature à dominante environnementale, des équipements structurants, un nombre important de musées dont certains labellisés Musées de France comme l'Archéosite de Montans , musée communautaire qui est le point d'appui d'actions éducatives, culturelles, touristiques, et scientifiques autour du patrimoine archéologique de l'ensemble du territoire ou le Musée du Vaurais à Lavaur.

Les éléments clés

- Une offre de loisirs de pleine nature à dominante environnementale : Rivières, sentiers de randonnées
- Des équipements structurants : Jardin des Martels à Giroussens, le petit train de Saint Lieux, des musées labellisés Musées de France comme l'archéosite de Montans ou le Musée du Vaurais à Lavaur
- Un Patrimoine naturel remarquable : forêt de Sivens et de Grésigne, Réserve naturelle de Cambounet-sur-le-Sor
- Un héritage culturel riche et labelisé : Grand Site Occitanie Cordes et Cités médiévales, Plus Beaux Villages de France à Lautrec, Castelnau-de-Montmiral et Puycelsi, Patrimoine classé à l'UNESCO au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle, la culture du Pastel

En termes d'économie touristique, le territoire bénéfice d'une offre diversifiée d'hébergements marchands, avec une part importante de l'hôtellerie de plein air qui est toutefois inégalement répartie sur le territoire (près de 8500 lits). Le tourisme génère un chiffre d'affaires annuel moyen de plus de 80 millions d'euros, 1 800 000 nuitées et représente plus 5000 emplois directs dont 75% sont pérennes, plaçant le tourisme en 3ème position des secteurs d'activités en nombre d'emplois, après l'agriculture et les services.

La politique touristique s'appuie sur un réseau d'offices de tourisme communautaires parfois classés catégorie I et labellisés Qualité tourisme, et des destinations de marque déposée, qui doivent être davantage animées et dont la notoriété doit être renforcée. Le « Pays de Cocagne » se positionne comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours là où « la Toscane Occitane Gaillac, Cordes sur Ciel et cités médiévales » dépasse les frontières du GAL et correspond à une destination naturellement explorée par un même visiteur mais pour une clientèle nationale et régionale.

Les deux destinations sont complémentaires. La proximité des grands pôles touristiques de Toulouse, Albi et Carcassonne leur offre des possibilités de positionnement stratégique différencié autour de la valorisation des atouts paysagers, patrimoniaux (bâti, matériel et immatériel, savoir-faire) et des labellisations présentes sur le territoire : vignoble et découvertes, patrimoine jacquaire reconnu à l'UNESCO comme pour l'Eglise Notre-Dame-du-Bourg à Rabastens, itinéraires culturels du Conseil de l'Europe Iter Vitis.

Principaux défis à relever :

- Consolider et qualifier l'offre touristique autour des principales filières professionnelles (hébergements, restauration) et de quelques filières thématiques (base de loisirs, activités de pleine nature, tourisme d'affaires, agritourisme, ressources patrimoniales) ;
- Renforcer la professionnalisation et la mise en réseau des offices de tourisme, des sites de visite du territoire et de ses ambassadeurs
- Dynamiser la promotion du territoire autour des marques « Pays de Cocagne » et « La Toscane Occitane »
- Accroitre les retombées générées par le tourisme sur le tissu local

Les éléments clés

- Les principaux pôles commerciaux du territoire : Gaillac, Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn, Saint-Sulpice, Lavaur, Puylaurens, Saïx ou Soual.

UNE OFFRE COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE A DYNAMISER

Le territoire se positionne dans un environnement commercial contraint car il se situe à proximité d'aires urbaines facilement accessibles et proposant une grande offre commerciale.

Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et

non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale vers les grandes agglomérations voisines.

Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces de proximité s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité. Renforcer l'attractivité des villes et villages dans leur centralité en dynamisant le commerce de proximité et l'artisanat local reste donc l'un des objectifs majeurs du territoire.

Principaux défis à relever :

- Redynamiser l'activité commerciale dans les centres-bourgs ;
- Contribuer au maintien des derniers commerces dans les pôles intermédiaires et les villages ;
- Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des besoins et des modes de consommation.

UN ENVIRONNEMENT PRIVILEGIE A PRESERVER ET A ADAPTER FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE MAIS DES MOBILITES QUOTIDIENNES A ORGANISER ET ORIENTER VERS DES MODES PLUS DURABLES ET ACTIFS

L'Ouest du territoire est desservi par l'autoroute A68 reliant Toulouse à Albi, grâce à 4 échangeurs à raison d'un tous les 10 kilomètres. De nombreux axes départementaux maillent le périmètre du GAL et permettent la liaison entre les différentes centralités qui le composent. Cette bonne desserte routière devrait encore s'améliorer avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera le Sud et l'Est du territoire à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes de bus. Le territoire dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice. Avec 75 trains par jour, elle joue un rôle important dans les flux pendulaires entre le territoire et l'agglomération toulousaine. La ligne Rodez Toulouse traverse le territoire et assurent un service régulier vers la métropole. Si cette desserte permet à la majorité de la population du territoire d'accéder à une gare en moins de 15 minutes, certains secteurs apparaissent encore relativement enclavés (le secteur de Graulhet et le Nord-Ouest de l'Agglomération) Cette desserte permet de rejoindre le réseau national (via Toulouse en train, ou via Montauban en bus), même si une partie du territoire reste assez éloigné de l'axe structurant Albi-Toulouse. En dépit de cette offre de transports en commun, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidien, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés (personnes âgées, jeunes, …). Les solutions d'optimisation de la mobilité carbonée, comme le covoiturage, restent concentrées autour de l'autoroute A68 et ne permettent pas d'assurer les liaisons infra territoriales nécessaires. La transition du parc automobile vers des motorisations électriques ou hybrides reste lente, et le réseau de bornes de recharge tarde encore à se déployer dans

certaines zones du territoire.

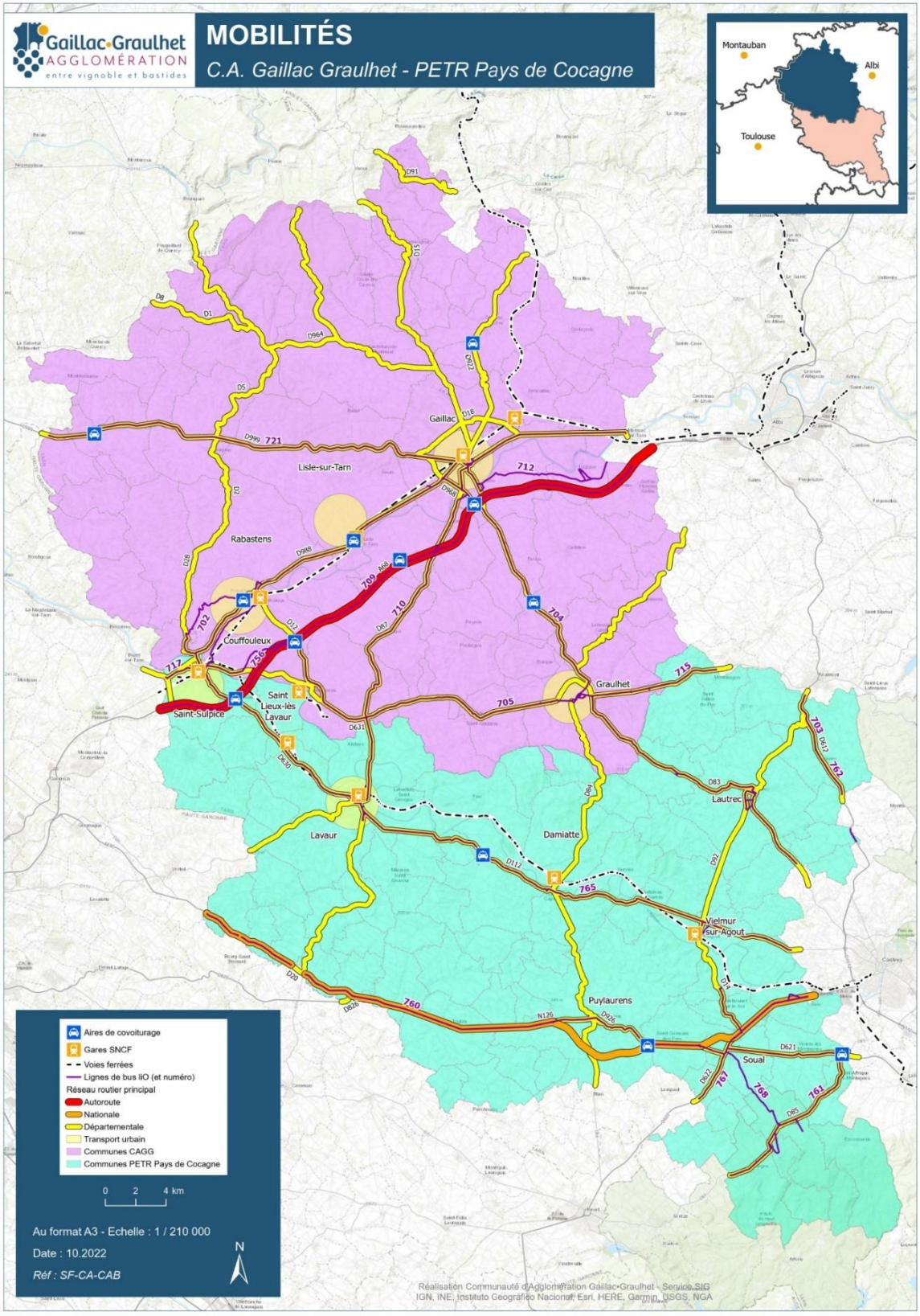

Si on observe une prise en compte récente des enjeux liés aux modes actifs de mobilité, les équipements restent peu nombreux, très localisés, et ne permettent pas d'assurer des liaisons entre les bourgs. Les réflexions en cours autour de la mise en place ou du déploiement de Plans vélos communautaires devraient permettre d'assurer la coordination, la complémentarité et la qualité des infrastructures pour faciliter les déplacements du quotidien.

L'agglomération Gaillac-Graulhet est traversée par un axe structurant du réseau national vélo routes et voies vertes

(VVV) : la vélo route V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes ». On compte également 3 itinéraires « Tarn à vélo ». Les mobilités actives sont aussi un levier d'attraction de loisirs et touristiques en parfaite adéquation avec le positionnement du territoire et sa topographie. A ce titre, il est nécessaire de saisir cette opportunité pour faire de ce territoire un espace reconnu de pratique cyclable, en favorisant la mise en place d'un écosystème complet.

Enfin, les connexions permettant l'intermodalité sur les gares ferroviaires et routières du territoire relèvent d'un enjeu primordial pour mieux ancrer l'usage du vélo et des transports en commun dans les habitudes quotidiennes des habitants.

Principaux défis à relever :

- Développer l'intermodalité des moyens de transport, à partir des gares ferroviaires ;
- Favoriser le développement des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage et autres modes collaboratifs, modes doux, …) ;
- Favoriser l'utilisation des transports collectifs présents sur le territoire

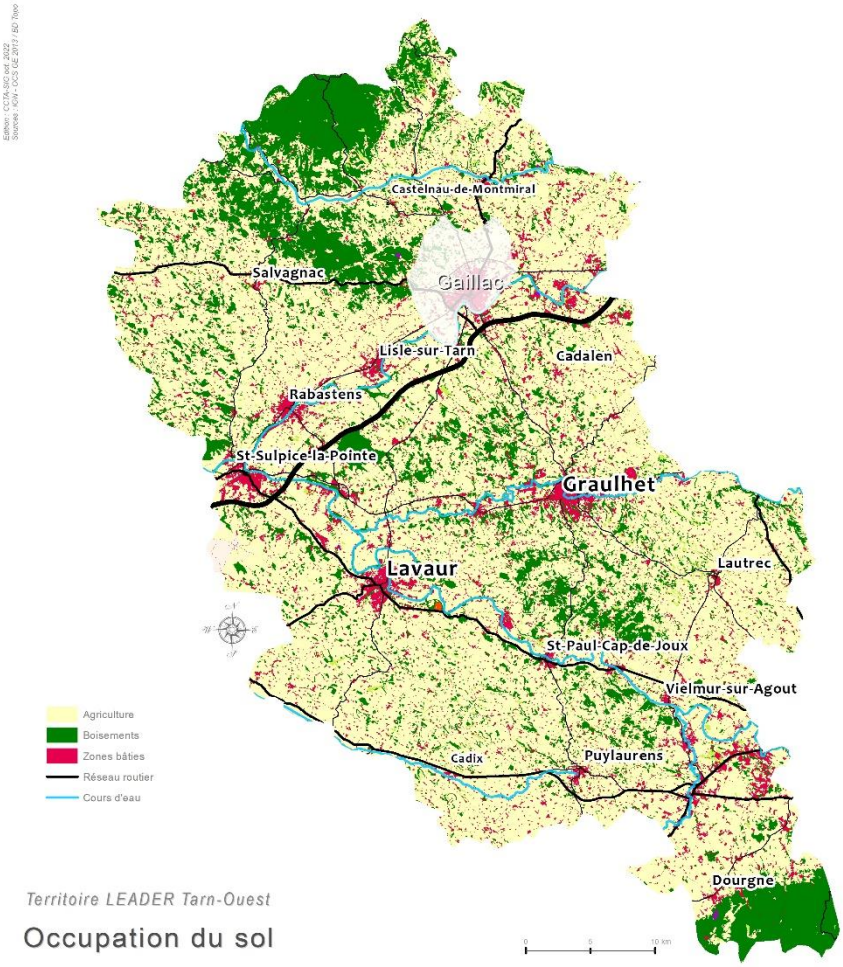

UN ENVIRONNEMENT NATUREL DE QUALITE A PROTEGER ET UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE A ACCELERER

Façonné par l'agriculture, le territoire jouit d'un environnement et de paysages de grande qualité qu'il convient de préserver pour garantir le maintien de son attractivité. Ce patrimoine naturel est toutefois fragile et il reste soumis à la menace des activités humaines (un modèle d'urbanisation et de développement économique jusqu'ici très consommateur d'espaces), ainsi qu'aux risques liés au changement climatique. Pour le territoire, ces risques sont multiples : accélération de la perte de biodiversité, risque de dégradation de la qualité de l'eau et tensions sur ses usages, risque sur la santé accrue face aux vagues de chaleur, impact négatif sur l'agriculture, multiplication des incendies et des inondations, dégradation du bâti … Ils sont accrus par une urbanisation rapide du territoire au profit d'un étalement urbain particulièrement important sur certaines zones.

Ce modèle de développement pourrait à terme aussi mettre en péril la qualité de vie des habitants et l'un des atouts majeurs du territoire, à savoir sa capacité de séquestration du carbone, portée par les importantes surfaces agricoles et de grandes étendues forestières.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées principalement au transport et à l'agriculture et dans une

moindre mesure au résidentiel. Les consommations énergétiques sont quant à elles très largement issues de l'habitat et du transport de personnes. Cela s'explique entre autres par le déficit d'équipements favorisant les mobilités actives, un parc de bâtiments et de logements ancien et des pratiques agricoles qui pourraient encore être encore améliorées.

En parallèle, la production d'énergies renouvelables du territoire se concentre en grande majorité autour la biomasse solide, l'énergie solaire et l'hydro électricité. Les potentiels identifiés dans les trois PCAET du territoire mettent l'accent sur l'optimisation de ces sources d'énergie, tout en soulignant un potentiel certain autour du biogaz et du solaire encore sous exploité.

Les éléments clés

- Part de la surface urbanisée entre 2009 et 2019 sur Tarn Agout et Sor et Agout comprise entre 0.8 et 1%, au-delà de la moyenne départementale qui s'établit à 4%
- 3 PCAET sur le GAL : Tarn Agout, Sor et Agout et Gaillac Graulhet

L'adaptation au changement climatique va donc devoir se traduire par un re questionnement profond du modèle de développement du territoire sur l'ensemble de ces composantes : formes urbaines, formes d'habitats, aménagement plus en accord avec la nature, protection des milieux et des ressources, limitation de l'étalement urbain, production d'énergies renouvelables, rénovation thermique ambitieuse, limitation des déplacements contraints … Le caractère transversal et multidimensionnel de ces actions va nécessiter la mobilisation de tous les leviers d'action dont peut disposer le territoire : documents d'urbanisme (SCoT, PLUI), démarches SPR, PCAET, PAT, conseil aux particuliers et aux collectivités, sensibilisation et formation, accompagnement financier des initiatives en vue de réduire les consommations en énergie.

Principaux défis à relever :

- ➲ Finaliser et mettre en œuvre les PCAET communautaires et rechercher des coopérations à l'échelle du territoire ;
- ➲ Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et du parc de logements privés ;
- ➲ Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- ➲ Préserver les ressources naturelles (trame verte et bleue, eau, air) et prévenir les risques liés au changement climatique.

L'analyse AFOM ci-dessous résume les constats identifiés dans le diagnostic et a permis de dresser les grands enjeux autour desquels le territoire a construit sa stratégie d'intervention.

ATOUTS

- Un territoire attractif sur le plan résidentiel, un cadre de vie agréable et une situation géographique stratégique, avec une bonne desserte générale, une armature urbaine équilibrée et une volonté de développer des solutions alternatives de mobilité
- Une croissance démographique importante qui porte le développement résidentiel et économique du territoire, et un territoire d'accueil de jeunes ménages avec enfants
- Un accueil de la petite enfance de qualité tant en termes d'équipements, de diversité des modes d'accueils
- Une bonne couverture en équipements pour la jeunesse et un tissu associatif riche permettant de développer de nombreuses activités sportives, culturelles et /ou éducatives.
- Des capacités de développement endogènes et diversifiées, avec un poids important de l'industrie et de l'agriculture
- Un potentiel touristique identifié basé sur le patrimoine, la pleine nature et l'œnotourisme
- Un intérêt patrimonial des cœurs historiques et une potentielle mutation des centres anciens
- Un contexte pédoclimatique favorable à la diversité des cultures
- La présence d'organismes économiques agricoles et des structurations collectives pour accompagner la valorisation et/ou le développement de production avec début de structuration en filière légumes et un territoire identifié par l'AOC Gaillac et les productions de qualité (Bio, IGP),
- Un fort gisement de production d'énergies renouvelables sur la biomasse et le solaire et une bonne capacité de séquestration carbone
- Des intercommunalités organisées, au contact des communes, qui structurent les réflexions territoriales

OPPORTUNITES

- Le positionnement privilégié du territoire au sein d'un réseau de multiples influences et échanges
- La Possibilité de capter les flux touristiques et de revenus à redistribuer localement
- Une topographie propice à l'utilisation des modes doux de déplacements
- Des autoroutes « structurantes » pour l'économie et le développement futur du territoire et l'arrivée de A69 à l'horizon de 2025
- Des filières historiques porteuses d'identité et de savoir-faire (dermo cosmétique, pharmaceutique, cuir, économie circulaire)
- Un vrai potentiel commercial grâce à une population de +140 000 habitants
- Un potentiel développement de la consommation des produits locaux via les circuits de proximité du fait des changements de pratiques en cours et d'une clientèle issue des zones urbaines proches
- Structuration et développement des réflexions grâce aux projets alimentaires territoriaux et les plans climat air énergie
- Des dynamiques nationales et régionales sur la réindustrialisation et la relocalisation d'activités qui correspondent au profil du territoire

FAIBLESSES

- Un vieillissement prononcé à prendre en compte, et un accroissement de la population entrainant des besoins en services croissants et des équipements vieillissants
- Des familles en situation de fragilité sociale sur certains micro-territoires
- Un marché du logement trop peu diversifié pour faire face aux évolutions des besoins et un modèle de développement fortement consommateur d'espace
- La pression foncière et son impact sur le prix des terres agricoles et l'installation
- Une dépendance aux agglomérations voisines en termes d'emplois et un déficit en termes de notoriété économique
- Une tendance à la végétalisation des "productions" et à la disparition de l'élevage
- La diminution du nombre de structures agricoles et du nombre d'agriculteurs corrélée au vieillissement de la population agricole, posant des difficultés de transmission des exploitations agricoles
- Un recours massif à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien et un déficit d'usage du réseau de transports collectifs existant

MENACES

- Un développement dépendant d'agglomérations extérieures
- Des situations infra territoriales différentes qui nécessitent des approches spécifiques
- L'arrivée de l'A69, qui pose un défi en termes d'aménagement du territoire
- Un étalement urbain qui peut créer des conflits d'usages
- L'augmentation des prix du foncier et les coûts des déplacements qui freinent la capacité d'accueil du territoire notamment pour les primo-accédants
- Une poursuite de l'évasion commerciale et vacance commerciale qui se développe en centre-ville
- Des contraintes techniques et réglementaires de traitement du bâti ancien et un surcoût financier en cœur historique des centres-villes
- Une tension sur la ressource en eau aggravée par le réchauffement climatique, qui met en péril le modèle agricole

LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

UNE STRATEGIE EN REPONSE AUX ENJEUX TERRITORIAUX

Face à la diversité des enjeux, et aux possibilités laissées au programme LEADER, la stratégie du territoire vise à agir sur les leviers de développement du territoire les plus efficaces et transversaux possibles afin notamment de favoriser un développement harmonieux et intégré.

Cibler les enjeux traités par le programme oblige à prendre en considération ses quelques caractéristiques propres qui en font un atout de poids quant à la réalisation de la stratégie territoriale retenue :

- Un champ d'action large, dont le fil rouge est l'accompagnement de l'innovation sur les territoires ruraux et qui permet de toucher des acteurs spécifiques et importants pour la vitalité de ces espaces
- Une sélection locale et partagée entre acteurs privés et publics favorisant les échanges, l'appropriation et la visibilité de l'action de l'Europe sur les territoires

Ces spécificités font du programme LEADER un outil pertinent et complémentaire de la stratégie du territoire. Conscient de ces spécificités, le GAL Pays de Cocagne/Gaillac-Graulhet souhaite faire du programme LEADER un instrument majeur d'accompagnement des transitions nécessaires à son modèle de développement. A la vue du diagnostic et des enjeux ciblés plus haut, le choix a été fait d'une stratégie transversale, basée sur une approche systémique du fonctionnement du territoire, et résumé en trois objectifs stratégiques :

- Faire de la proximité un levier de développement équilibré du territoire (fiche action 1)
- Produire et consommer sur le territoire (fiche action 2)
- Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire (fiche action 3)

Le programme LEADER aura ainsi une action ciblée sur ces trois pans importants et interconnectés de l'évolution du territoire dans les années à venir. En effet, si chacun des objectifs répond plus spécifiquement à une thématique prioritaire du programme LEADER 2023-2027, ils apportent chacun des solutions plus ou moins directes à au moins trois de ces thématiques. (cf partie « Plan d'action »).

Comme le montre le schéma ci-dessus, le programme LEADER fait partie du panel d'outils mobilisables par le territoire pour mettre en place sa stratégie. Le caractère intégré d'une stratégie LEADER s'appréhende donc aussi à l'aune des stratégies supra et infra territoriales qui couvrent le territoire.

L'objectif est ici d'avoir un outil au service de tous les partenaires, soit pour accélérer la mise en œuvre des stratégies territoriales, soit pour répondre à des besoins non couverts permettant aussi la réalisation de grands objectifs territoriaux. En parallèle, la stratégie retenue vise à consolider les objectifs des projets de territoires intercommunaux, en leur offrant un cadre d'action commun construit autour d'une vision partagée de l'avenir permettant ainsi de créer les coopérations nécessaires pour traiter certaines thématiques à l'échelle du GAL.

A la croisée des dynamiques qui traversent le territoire, le programme LEADER sera l'outil permettant de connecter les acteurs, de partager les bonnes pratiques et d'accompagner les dynamiques innovantes qui forgeront le territoire de demain. A ce titre, il consolidera le travail mené par le PETR et la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet sur les programmes précédents, en renforçant les coopérations et en facilitant la lisibilité des politiques contractuelles et leurs synergies.

UN PROGRAMME ARTICULE AVEC LES AUTRES OUTILS CONTRACTUELS

Approche Intégrée FEDER 2023-2027 (OS5)

PETR Pays de COCAGNE

Agglomération Gaillac Graulhet

Programme LEADER 2023-2027 Pays de Cocagne Gaillac Graulhet

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

Contrat de relance et de transition écologique (2021-2026)

PETR Pays de Cocagne

Agglomération Gaillac Graulhet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrat territorial Occitanie 2022-2028

PETR Pays de Cocagne

Agglomération de Gaillac-Graulhet

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Contrat Atout Tarn 2021-2023

Tarn Agout

Sor et Agout

Lautrécois Pays d'Agout

Agglomération de Gaillac Graulhet

TARN LE DÉPARTEMENT

Outils contractuels mobilisables par les membres du GAL

Groupe d'Action Locale Cocagne Gaillac Graulhet

Structures Publiques constitutives du GAL

LE PAYS DE COCAGNE — Ici l'Abondance a du Sens

PETR du Pays de Cocagne

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Communauté de Communes SOR & AGOUT

Communauté de Communes Sor et Agout

Communauté de Communes Tarn Agout

TARN-AGOUT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout

Lautrécois - Pays d'Agout — Communauté de Communes

Le programme LEADER, pour conforter la réalisation des stratégies supra territoriales

Le cadre d'action, et la construction de la stratégie sur le territoire font du programme Leader un outil, par nature, articulé avec les stratégies régionales, départementales et nationales.

Très rapidement après l'Appel à Manifestation d'Intérêt les techniciens de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et du PETR du Pays de Cocagne ont travaillé à une mise en commun de leurs stratégies territoriales, mises à jour fin 2021 lors de l'élaboration du CRTE. Ce travail a permis d'établir un diagnostic à l'échelle de ce territoire, et de poser des enjeux communs sur lesquelles l'intervention du programme LEADER aura le plus d'intérêt. Le programme a donc été pensé et construit autour des stratégies que les territoires composant le GAL ont choisis de décliner dans leurs différents outils contractuels. L'objectif est aussi de faciliter la lisibilité des interventions pour les porteurs de projets, et le suivi de l'ensemble de ces démarches sur les territoires de projets porteurs de contrats.

De plus, cette génération de programme LEADER s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, nouveau contrat intégrateur de l'action de la Région auprès des territoires, renforçant ainsi la complémentarité et la coordination de ces outils.

Ainsi, le programme LEADER permet de répondre aux grandes orientations fixées par les partenaires publics dans leurs différentes politiques contractuelles :

- Accélérer les transitions écologique, numérique et économique des territoires
- Renforcer la cohésion sociale et assurer le rééquilibrage territorial
- Transformer le modèle de développement

Focus sur les fonds européens :

Le programme LEADER s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'allocation des fonds européens sur le territoire, en assurant la lisibilité des interventions de chaque fond, et en respectant scrupuleusement les lignes de partage. Pour assurer cet objectif, deux leviers d'action sont à mobiliser :

- Penser l'articulation du LEADER avec le FEDER, le FEADER et le FSE
- Assurer une connaissance fine des différents fonds, de leurs spécificités et de leurs relais territoriaux à l'équipe en charge du suivi du programme

Penser l'articulation du LEADER avec les autres fonds européens

La stratégie retenue vise à conforter l'économie de proximité et à accompagner le dynamisme économique du territoire en encourageant des modes de production plus respectueux de l'environnement et en limitant l'impact des activités humaines sur l'environnement. Le territoire se fixe ainsi des objectifs de rééquilibrage et d'accompagnement des transitions en cours. En déployant les leviers de proximité au service du développement de son territoire, le programme LEADER viendra répondre, par des solutions locales, aux objectifs européens fixés dans le FEDER et le FEADER.

L'articulation avec le FEADER :

Par sa transversalité, le programme LEADER contribuera à faire du territoire un espace rural dynamique sur le plan résidentiel et économique. Les leviers de proximité participent au développement d'une culture commune, et d'un environnement où le consommer local est une habitude. Cela passe aussi par l'accompagnement des commerces du quotidien, et par la valorisation de leurs activités et de leurs métiers, en particulier quand leurs offres contiennent un volet « produits locaux » et circuits de proximité, souvent plus rémunérateur pour le producteur. A ce titre, le programme LEADER participera indirectement à l'objectif spécifique 1 du PSN, qui vise à consolider la rémunération des agriculteurs.

Les intercommunalités du territoire déploient une ingénierie au service des entreprises, de l'emploi et des commerces. Le programme ambitionne d'accorder des moyens à cette ingénierie pour atteindre leurs objectifs sur tout le volet accompagnement à la création, à la transmission et à l'emploi (notamment auprès des jeunes). De plus, les habitudes de travail partenariales mises en place créent un environnement favorable à la coopération, la mutualisation et l'échange, propice à l'émergence et à la structuration des filières bénéfiques au territoire, comme évoqué par l'objectif spécifique B du PSN « Compétitivité », G « Jeunes Agriculteurs », C « Filières », H « Développement Local » et I « Exigences Sociétales ».

Le LEADER vient directement compléter la mesure 73.03 du PSN sur le portage de projet public des dynamiques autour de la production, la distribution et la commercialisation locale. Il permet aussi d'accompagner les espaces tests agricoles, ce qui s'inscrit là aussi dans l'objectif spécifique G « Jeunes Agriculteurs » du PSN.

En développant les formations autour des pratiques durables et en accélérant la transition écologique et énergétique du territoire, le programme sera un outil au service d'une meilleure gestion des ressources, et d'un plus grand respect de la biodiversité, en lien avec les objectifs spécifiques D « Climat », E « Ressources naturelles », F « Biodiversité » et H « Modernisation/connaissance ».

Enfin, et de manière globale, le programme LEADER du territoire est l'outil principal du PSN quant aux questions de développement local traitées dans l'objectif spécifique H.

L'articulation avec le FEDER :

En dehors des articulations évidentes entre le LEADER et l'OS 5, et des lignes de partage plus techniques affichées dans l'appel à candidatures et dans les fiches actions ci-dessous, la logique d'intervention du programme LEADER est d'accompagner le territoire dans les réflexions et la construction des dynamiques permettant d'assurer les conditions d'optimisation des futurs projets d'investissement éventuellement éligibles au FEDER (ingénierie en amont, études prospectives, schémas de développement d'infrastructures de mobilité cyclable, etc. …).

La transversalité des deux programmes permet d'assurer une couverture de toutes les dynamiques du territoire, et d'adapter l'accompagnement technique aux fonds ciblés.

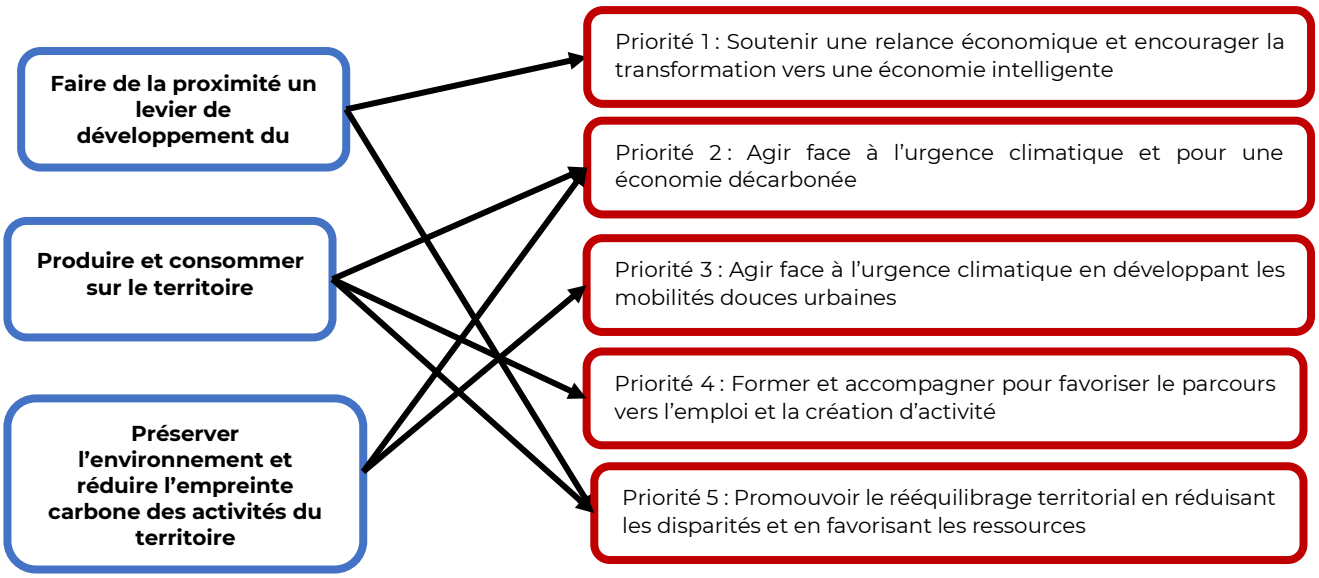

Les deux fonds sont donc vus comme des outils complémentaires, au service de la stratégie de la Région, de l'Europe et du territoire, que le GAL pourra mobiliser en fonction de l'éligibilité, du coût et de la nature des dépenses et du porteur de projet.

Assurer une connaissance fine des différents fonds :

Les techniciens mèneront une veille régulière sur l'actualité des différents fonds et assureront la présence du GAL aux réunions de suivi du FEDER/FSE et du FEADER dans l'optique d'être toujours en mesure de fournir un premier niveau d'information et d'orientation aux porteurs de projets. L'idée est de pouvoir, à tous les instants de la programmation, orienter au mieux les porteurs de projets vers les fonds européens les plus à mêmes d'accompagner leurs projets en adoptant une approche intégrée de l'action européenne sur le territoire.

L'articulation avec les stratégies internes aux territoires :

Le programme LEADER proposera aussi un cadre d'action commun à la réalisation des dynamiques locales, qui participent, à leurs échelles, à la réalisation des objectifs territoriaux identifiés. Le LEADER sera ainsi une courroie de transmission entre les objectifs des stratégies territoriales évoqués ci-dessous, et les politiques menées localement sur le territoire.

En étant au soutien des acteurs du territoire, le LEADER permettra :

- De structurer le territoire et ces acteurs sur un ensemble de thématiques d'avenir

- De favoriser les rencontres, les échanges et l'interconnaissance et créer un terrain propice à de futurs coopérations
- De créer un réseau d'acteurs identifiés susceptibles d'être des relais locaux et des futurs porteurs de projets

Le programme LEADER permettra ainsi de renforcer les programmes d'actions des intercommunalités du territoire tant sur les investissements que sur l'ingénierie nécessaire à la prospective, à la concertation et à la planification des actions. En parallèle, il remplira son rôle de laboratoire d'expériences en permettant les échanges de bonnes pratiques, les coopérations entre acteurs publics et privés et la valorisation des actions exemplaires sur son territoire. Ses actions se dérouleront soit durant les réunions du GAL, soit lors de réunions spécifiques, dédiées au partage d'expériences sur le territoire. Enfin, il dote le territoire d'un outil lui permettant d'amorcer des pistes communes de collaboration sur des thématiques nécessitant de dépasser les frontières administratives comme pour les questions de transition écologique et énergétique, de mobilité ou sur la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale, à l'échelle du territoire du GAL.

UNE UTILISATION RAISONNEE ET SIMPLIFICATRICE DU PROGRAMME LEADER

L'intervention du programme LEADER aura plusieurs natures :

- un cofinancement **supplémentaire aux grands projets structurants du territoire**, en venant compléter les plans de financement de grands projets d'investissement. Il viendra alors appuyer les autres financeurs, en aidant à la réalisation des projets les plus importants pour le territoire
- Une aide pour la réflexion, la planification et la prospective afin d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en place de leurs actions. Le LEADER viendra ici permettre aux acteurs de s'outiller en ingénierie pour accompagner les thématiques qui nécessitent un temps long de réalisation, voire une nécessaire priorisation des enjeux et des actions. Ces dynamiques assurent **des conditions optimales d'exécution de grands projets** qui pourront parfois faire l'objet de financements européens autres que LEADER. A ce titre, et sur ces sujets, le rôle du GAL devra aussi être celui d'un espace ressource et d'échange auprès duquel les porteurs de projets pourront venir trouver conseil et bonnes pratiques.
- Le financement de projets plus modestes mais aux effets territoriaux importants par **leurs thématiques, leurs capacités à mettre en réseau les acteurs du territoire et leurs exemplarités**. Le LEADER sera ici optimisé afin d'assurer un effet de levier le plus important possible à ces dynamiques.

Ces trois points permettent d'avoir une approche liant à la fois **des objectifs de consommation régulière et continue de l'enveloppe financière, et des objectifs plus qualitatifs, qui illustrent la capacité du territoire à innover et à s'organiser.**

Mais au-delà du positionnement stratégique d'une subvention LEADER sur un projet, la logique d'intervention du programme doit aussi s'appréhender **au regard du public ciblé et des bénéficiaires du programme**. Le GAL aura ainsi une approche différenciée s'il s'adresse à un porteur de projet public ou privé.

Conscient des risques inhérents aux financements européens, et au programme LEADER en particulier, le territoire aura une approche **raisonnée et sécurisante** face aux porteurs de projets qui pourraient être en difficulté face aux délais de versement de la subvention. A ce titre, l'abaissement des planchers de subvention pour les porteurs de projets privés sera utilisé comme **un moyen de ciblage plus précis des dépenses les plus sécurisées, simples à justifier et aux effets de levier importants**. Il ne sera donc pas recherché l'optimisation financière en volume des plans de financement mais plutôt le saut qualitatif que le financement LEADER pourra apporter sur les dépenses clés pour les petits porteurs de projets.

Le territoire a fait aussi le choix d'un plafond maximum de subvention de 150 000 euros. La nouvelle articulation des fonds européens, avec la possibilité de bénéficier de l'approche territoriale intégrée du FEDER sur un ensemble de projets d'investissement permet aussi de **reconsidérer l'intérêt d'un plafond élevé pour les projets d'investissement public.** Le plafond adopté permettra ainsi d'accompagner des projets à hauteur de 50% de leur coût total (pour les projets éligibles au LEADER et à l'Objectif Spécifique 5), permettant ainsi un véritable effet de levier.

Il est à noter aussi, qu'en dehors des projets d'investissement important qui le nécessitent, la recherche de la simplification des dossiers guidera l'action du GAL. Elle pourra prendre plusieurs aspects :

- **Limiter le nombre de cofinanceurs au dossier** pour assurer une articulation et une optimisation de

l'intervention des partenaires

- Faire coïncider, autant que possible les assiettes éligibles de chacun des financeurs sur les projets
- Concentrer le LEADER sur un volume de dépenses facilement justifiables et sécurisées

Bien entendu ce travail, visant à simplifier le montage et à fortiori la gestion des dossiers passera par des échanges réguliers avec l'ensemble des partenaires qui traitent les demandes de subventions des porteurs de projets pour les cofinanceurs. Cet objectif sera facilité par la mutualisation des instances de suivi et de pilotage des différents contrats portés par le territoire auxquelles sont conviés les principaux financeurs (services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental …) et qui seront l'occasion d'avoir une approche articulée et transversale des plans de financements.

LE PLAN D'ACTIONS

UN PLAN D'ACTIONS AU SERVICE DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

Le plan d'actions détaillé ci-dessous est donc la réponse du territoire aux enjeux identifiés par le diagnostic, et la déclinaison opérationnelle de la stratégie du territoire. Il se compose de 3 fiches actions thématiques et de deux fiches transversales - sur la coopération et le fonctionnement du GAL. Il est le résultat d'une analyse de plusieurs éléments :

- Les conclusions des programmes LEADER actuels de Gaillac Graulhet et du PETR Pays de Cocagne
- La liste des projets qui ont a été remontés dans le cadre de la concertation et des travaux pour l'élaboration du Projet Pluriannuel Prévisionnel d'Investissement du Contrat Territorial Occitanie (cf en annexe)
- L'analyse des cofinancements existants et de la nouvelle articulation entre les différents fonds européens

Issu de multiples échanges avec les acteurs publics et privés locaux, le plan d'actions présenté ci-dessous vise à doter le territoire des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs, en ciblant les opérations les plus pertinentes à accompagner. Plusieurs éléments présentés devront être revus lors de la période de conventionnement, en fonction des retours et des échanges avec le service instructeur. Cette période sera aussi mise à profit par le GAL pour travailler, avec son nouveau comité de programmation à l'élaboration de sa grille de sélection, qui pourra requestionner ou affiner les conditions d'admissibilité présentées.

Objectif Stratégique 1 : Faire de la proximité un levier de développement du territoire

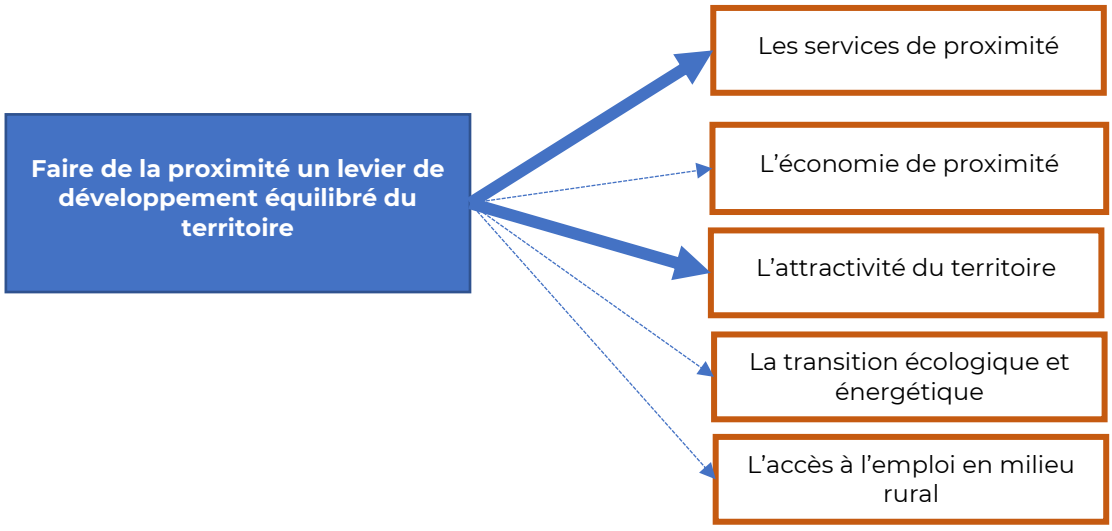

Le territoire du GAL affiche une double identité rurale et urbaine : un terroir rural et agricole devenu au cours des années urbain et résidentiel qui se développe autour d'un axe est-ouest et présente des disparités territoriales en matière d'attractivité et d'accès aux services à la population. Ces dynamiques hétérogènes entrainent une recomposition spatiale qu'il convient d'encadrer afin d'assurer un développement homogène du territoire, et une réponse ciblée aux enjeux infra territoriaux observés.

Pour consolider son armature urbaine, et assurer un développement homogène du territoire, le rôle des centralités est à renforcer. Les réflexions sur les formes d'habitat, les dents creuses et l'optimisation du bâti existant doivent favoriser la densification des zones urbanisées, et une contraction des formes urbaines favorisant ainsi les équipements et les usages mutualisés, tout en assurant une limitation des déplacements contraints (accès aux services plus facile, développement des tiers lieux et des espaces de travail partagé). Les centralités du territoire doivent pouvoir affirmer leur rôle de pôles en faisant bénéficier les communes proches de leurs atouts et de leur niveau de services (usage numérique, itinérance des services et de la culture, accès facilité par les transports en commun ou les modes doux, ...). En complément des politiques Bourgs Centres et Petites Villes de demain, le programme LEADER viendra aussi accompagner les communes centres en dehors de ces dispositifs pour les aider à développer une approche transversale et intégrée de leur centralité.

Le territoire se compose aussi d'une multitude de communes rurales plus ou moins connectées aux pôles urbains

du territoire. Ces communes, pour attirer et conserver leur population, doivent pouvoir bénéficier d'un niveau d'équipement suffisant et moderne, favorisant les rencontres et le lien social. Le maintien des services publics et des commerces de proximité est aussi un enjeu majeur pour la vitalité de ces villages. En accompagnant les initiatives locales sur ces territoires, et en favorisant les échanges et le partage des bonnes pratiques, le GAL aura ici autant un rôle de soutien financier que de laboratoire et d'espace ressources au soutien des dynamiques territoriales.

Enfin, la vitalité des territoires ruraux dépend grandement de leur capacité à rendre la culture et les loisirs accessibles. Le programme LEADER cherchera ici à accompagner la création ou la montée en gamme d'équipements dédiés à la diffusion culturelle, et visera la mise en place d'évènementiels en lien avec son patrimoine matériel et immatériel.

Objectifs spécifiques ciblés : Renforcer le maillage de services de proximité dans le domaine des services publics de la santé, de la petite enfance/jeunesse, du vieillissement, du sport et loisirs, et de la culture

Face à la croissance démographique constante de sa population, et aux besoins de services induits, le programme LEADER s'attachera à trouver les réponses capacitaires et qualitatives nécessaires, en préservant ses atouts liés à son cadre de vie. A ce titre, une attention particulière sera portée aux espaces publics des cœurs de villes et de villages et à la renaturation des espaces urbanisés, deux leviers majeurs aux incidences importantes tant sur la préservation des aménités du territoire que sur la nécessaire adaptation au changement climatique.

Objectifs spécifiques ciblés : Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire

En parallèle, l'attractivité du territoire se confirme aussi en termes de fréquentation touristique. Constitué de deux destinations complémentaires, le Pays de Cocagne et la Toscane Occitane, le territoire fait valoir des paysages attrayants, un patrimoine riche et reconnu et des équipements touristiques de qualité. Ces deux destinations permettent le développement de stratégies visant l'accueil de touristes en court ou en long séjour. L'enjeu, pour le LEADER, est ici de structurer la filière en renforçant les complémentarités et la notoriété des destinations, tout en accélérant la qualification et le développement des équipements du territoire. Le programme LEADER s'attachera tout particulièrement à accompagner la transition écologique et énergétique des acteurs touristiques, et à développer les outils de découverte par la création de sentiers, le déploiement d'une mobilité cyclable facilitée et sécurisée, et la mise en réseau des acteurs.

Objectif spécifique ciblé : Conforter le positionnement du territoire comme destination touristique durable de proximité et de séjour

Le soutien à l'ensemble de ces dynamiques permettra aussi de favoriser la création d'emplois dans le tourisme, les services et la culture et favorisera les retombées économiques locales de ces activités.

La réussite du défi de l'accueil des nouvelles populations et du développement homogène de l'ensemble du territoire passe aussi par sa capacité à créer de l'emploi localement.

Objectif Stratégique 2 : Produire et consommer sur le territoire

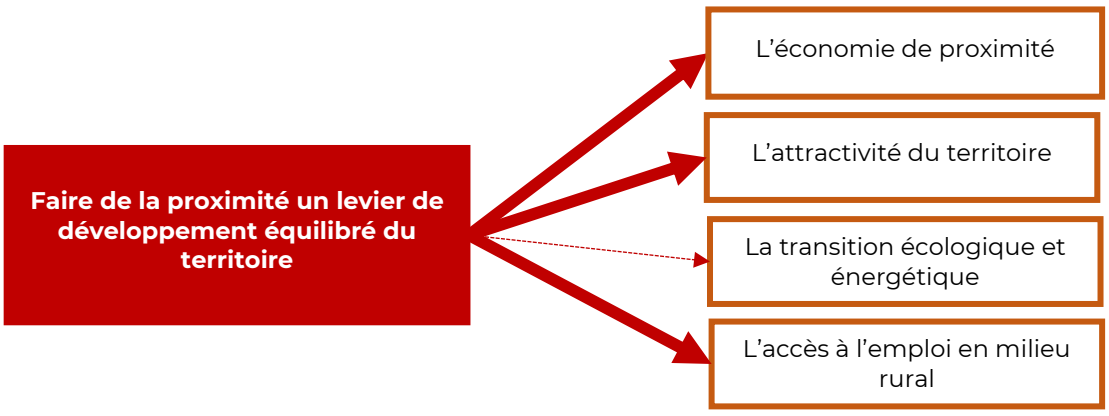

Situé aux portes du Tarn et à la croisée des agglomérations de Castres, de Toulouse et d'Albi, le territoire est un espace important d'échanges économiques. La forte présence de l'industrie et de l'agroalimentaire, et ses interconnexions physiques (infrastructure de transport) et économiques (proximité immédiate de la métropole toulousaine) en font un territoire singulier. Son objectif est maintenant d'être en mesure d'optimiser sa position pour relocaliser un certain nombre d'industries et d'activités, tout en assurant la préservation et la conservation de son cadre de vie. A ce titre, l'enjeu de l'arrivée de l'autoroute A69 reliant Castres à Toulouse est un défi d'ampleur qui illustre l'équilibre que le territoire doit trouver entre développement économique et préservation de son environnement naturel, paysager et social.

La création locale d'emplois passera aussi par l'accompagnement renforcée des filières fortes et identifiées comme le cuir et par le développement des filières d'avenir orientées vers le réemploi, le recyclage ou la transition énergétique. A ce titre, le programme LEADER cherchera à encourager et à accompagner les efforts que mènent les intercommunalités du territoire depuis plusieurs années dans l'accompagnement et l'accueil des entreprises par la qualification de l'offre foncière, une réflexion sur les nouvelles formes de travail, la mise en réseau des acteurs et la connaissance de leurs besoins. Le GAL sera ici à l'écoute des besoins qui remonteront de ses intercommunalités pour mener des actions innovantes et tester des solutions nouvelles.

Le territoire souhaite aussi se doter d'une vision transversale mêlant besoins des entreprises, caractéristiques de la population active et métiers d'avenir dans l'objectif de pouvoir ancrer durablement l'emploi sur le territoire. Ce dernier point passera notamment par le développement d'outils de formation physiques (centre de formation, ...) ou numériques, en complémentarité de l'offre d'enseignement supérieur située sur les agglomérations voisines (Albi, Castres, Toulouse et Montauban) à destination notamment des jeunes.

Objectif spécifique ciblé : Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales

L'agriculture est un moteur de développement économique autant qu'un marqueur paysager et social important du territoire. Dans ce domaine, les interconnexions avec les espaces voisins sont bénéfiques à tous. En permettant un accès aux habitants des agglomérations voisines en produits sains et de qualité, le territoire s'assure des débouchés nombreux et stables. Il s'agit donc ici de renforcer les coopérations entre les acteurs.

L'économie agricole est soumise à des mutations profondes, très fortement impactées par des facteurs exogènes au territoire, comme la concurrence mondiale et le changement climatique. Localement, le vieillissement des chefs d'exploitation, l'augmentation de la taille des exploitations, les changements de comportements des consommateurs vont aussi grandement impacter l'évolution de ce secteur d'activité.

Le territoire doit être au côté du monde agricole pour accompagner ses transitions et préserver un secteur vecteur d'emploi local et d'aménités paysagères et écologiques. Il est aujourd'hui vital, pour sa pérennisation, de renforcer les leviers d'adaptation internes au territoire, et d'accompagner les agriculteurs dans leurs transitions. Les circuits de production, de transformation, de conditionnement, de distribution et de commercialisation de proximité, à l'échelle du territoire ou plus largement, seront ainsi encouragés.

Objectif spécifique ciblé : Assurer l'accès aux produits locaux et de qualité

Cela passera aussi par une action forte autour de la sensibilisation et de l'éducation à l'alimentation auprès de tous les publics afin de faciliter le recours aux productions locales des consommateurs, et de la restauration collective.

Objectif spécifique ciblé : Créer une culture commune autour du bien manger

Ce dernier point passe aussi, en local, par le soutien à l'activité commerciale, notamment dans les espaces ruraux. Le

programme LEADER poursuivra deux objectifs importants : le soutien à la création et à la modernisation des commerces là ou l'initiative privée fait défaut, et la valorisation des initiatives et des métiers du commerce.

Objectif Spécifique ciblé : Renforcer la vitalité commerciale du territoire

Globalement, le programme LEADER cherchera à avoir un effet ciblé sur deux aspects de la structuration économique du territoire :

- Sa capacité à accueillir des nouveaux acteurs, en renforçant les interconnexions et les complémentarités avec les agglomérations voisines, afin notamment de créer de l'emploi localement
- La stimulation de tous les leviers de proximité existants pour renforcer sa résilience, le soutien aux acteurs locaux et limiter les impacts écologiques des activités.

Objectif Stratégique 3 : Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire

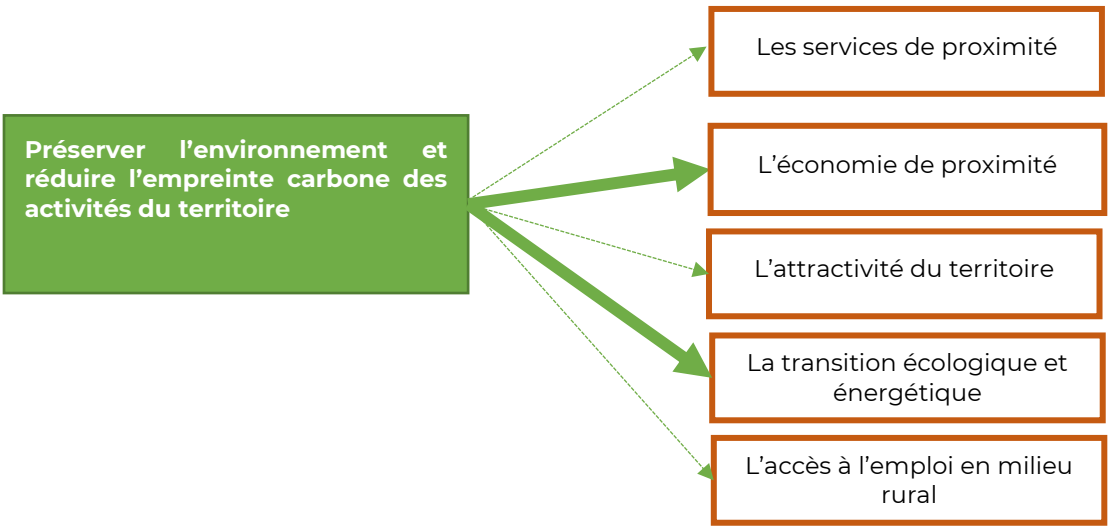

Le réchauffement climatique combiné à un modèle de développement urbanistique consommateur d'espace font peser des risques importants à la population du territoire (forte chaleur, risque inondation accru …).

De plus, des leviers majeurs de développement, comme l'agriculture ou le cadre de vie, sont mis en danger par les conflits d'usage et les tensions sur les ressources, notamment sur l'eau. Les enjeux de connaissance et de protection du vivant doivent donc être au cœur des réflexions territoriales pour accompagner la transition vers un modèle plus sobre assurant la résilience et l'adaptation du territoire au changement climatique. Dans le contexte d'un marché foncier en tension et d'une urbanisation extensive, la **préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles** constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. La souplesse et la transversalité du programme LEADER (ouverture aux porteurs de projets associatifs, petits projets et types de dépenses larges) sera d'abord utilisée comme un levier en termes de sensibilisation des publics et de connaissance des enjeux du territoire.

Objectif Spécifique : Déployer une stratégie coordonnée pour répondre à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique

Dans le même temps, le réchauffement climatique oblige le territoire à s'engager de manière plus résolue dans la **transition énergétique** (sobriété et rénovation thermique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables,

renaturation des espaces urbains). Le territoire doit aussi continuer sa structuration pour mener une transition intégrée et transversale en se saisissant encore plus des thématiques de l'économie circulaire et de la ressource. Pour toutes ces thématiques, le programme LEADER viendra au soutien des dynamiques locales financièrement peu couteuses, mais aux effets importants, ou pour optimiser les phases amont de réflexion et de préparation de grands projets structurants potentiellement éligibles par ailleurs.

Objectif Spécifique ciblé : Accompagner les dynamiques locales autour du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie

Objectif Spécifique ciblé : Développer l'économie circulaire sur le territoire

Enfin, le territoire s'attachera à développer de nouveaux services et moyens de transport afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants au sein et hors du territoire, tout en réduisant les impacts environnementaux liés à la prédominance de la voiture individuelle. Le programme LEADER servira ici à accompagner les réflexions stratégiques visant à la mise en place d'une politique de mobilité ambitieuse et concertée tout en accompagnant plus ponctuellement, et en fonction des lignes de partage existantes, des actions ciblées liées aux mobilités actives, ou au test de nouvelles solutions de déplacement. Il permettra aussi d'accompagner tous les acteurs du territoire, comme par exemple les prestataires touristiques, quant à leurs objectifs de rendre la mobilité décarbonée plus accessible.

Objectif Spécifique ciblé : Promouvoir des solutions de mobilité durable

Enfin, l'optimisation du bâti existant, et la végétalisation de l'espace public deviennent des priorités à encourager et à accompagner afin d'une part de limiter l'étalement urbain et les conflits d'usage entre les espaces urbanisés, naturels et agricoles, et d'autre part de rendre la ville plus agréable et lui donner un rôle écologique actif. L'objectif est aussi de préserver et de renforcer la capacité de séquestration carbone du territoire, renforcé par de grands espaces forestiers, et une prédominance d'espaces agricoles, et d'assurer les continuités écologiques par une meilleure connaissance des trames verte et bleue, et par une action plus ciblée sur la valorisation des berges de rivières. Enfin, l'enjeu de l'eau semble couvert par de nombreux autres financements, le choix a donc été fait de cibler le LEADER sur les aspects de valorisation et de protection du patrimoine liée à l'eau afin de participer à une meilleure connaissance et appropriation de cet enjeu majeur.

Objectif Spécifique ciblé : Préserver et valoriser les espaces naturels et les ressources

LA MAQUETTE FINANCIERE

NOM DE LA FICHE ACTION	TOTAL DES PAIEMENTS PREVUS		
	FEADER	DEPENSE PUBLIQUE NATIONALE	AIDE PUBLIQUE TOTALE
1/ Faire de la proximité un levier de développement équilibré du territoire	1 410 000 €	352 500 €	1 762 500 €
2/ Produire et consommer sur le territoire	1 160 000 €	290 000 €	1 450 000 €
3/ Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire	1 040 000 €	260 000 €	1 300 000 €
4/ Coopération	40 000 €	10 000 €	50 000 €
5/ Animation et Gestion du Programme	350 000 €	87 500 €	437 500 €
TOTAL	**4 000 000 €**	**1 000 000 €**	**5 000 000 €**

La maquette financière a été construite sur la base des remontées de projets (cf liste en annexe) qui pourront assurer un démarrage rapide et efficace de la programmation, des échanges avec les acteurs du territoire et des conclusions des programmes LEADER actuels du territoire qui permettent d'avoir une approche fine des dynamiques en cours, et des typologies de projets les plus aptes à émarger sur le programme LEADER 2023-2027

LA GOUVERNANCE

UNE CANDIDATURE CONSTRUITE EN PARTENARIAT ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS LOCAUX

Depuis 2020 la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est engagé dans son Projet d'Aménagement Communautaire, travail préalable commun au SCoT, PLUi en élaboration, et au projet de territoire. 4 défis majeurs se sont dégagés de ces travaux, ils constituent le socle commun du projet de territoire décliné dans l'ensemble des stratégies sectorielles et programmes d'actions :

- Un équilibre entre les composantes territoriales
- Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
- Des filières économiques durables
- La transition écologique, énergétique et numérique dans un contexte de changement

Pour élaborer son projet de territoire et l'armature des futures politiques contractuelles à signer qu'il s'agisse du CRTE, CTO, Programme leader ou FEDER objectif 5, la communauté d'agglomération s'est appuyée :

- sur les réflexions stratégiques qui remontent des travaux des comités de pilotage, des groupes de travail thématiques ou des commissions dans lesquels siègent les acteurs de la société civile. Par exemple, un groupe mixte de travail élus/membres du conseil de développement sur la concertation publique dans le cadre de l'élaboration du SCOT et du PLUI a été créé et s'est réuni 4 fois (1 réunion en 2021 et 3 en 2022).

- des travaux du conseil de développement organisé en groupes de travail sur des thématiques reflétant les préoccupations des habitants : attractivité et développement économique, bien vieillir, santé, mobilités, restauration collective, urbanisme et habitat, environnement et transition écologique, politique culturelle.

- d'échanges/ateliers avec le Conseil de développement qui ont eu lieu le 23 octobre 2021 sur le Projet CRTE autour des 3 axes stratégiques définis et en assemblée plénière du Conseil de développement le 19 septembre 2022 autour des enjeux prioritaires de développement du territoire alimentant le SCoT et le futur PLUi et le projet de territoire en réponse aux 4 défis majeurs identifiés. Par ailleurs des échanges ont eu lieu lors de réunions d'information et d'échanges sur les politiques et projets communautaires (PCAET 07 avril 2022, petite enfance/enfance/jeunesse le 16 juin 2022 et PAT le 26 octobre 2022)

Le PETR du Pays de Cocagne a profité de l'élaboration du CRTE fin 2021 pour requestionner son projet de territoire. Cette phase de réécriture s'est traduite par de nombreuses consultation des techniciens des intercommunalités et des élus pour aboutir à un document mis à jour. Le projet de territoire s'est constitué autour de deux piliers important : faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles populations et soutenir le développement du système productif local.

Ces deux projets de territoire ont servi de base de travail à l'élaboration de cette candidature. Dès le démarrage de la phase de travail sur le diagnostic, en juin 2022, des échanges ont eu lieu entre les techniciens du PETR du Pays de Cocagne et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour croiser les enjeux de chaque territoire de projet, identifier les axes stratégiques de la future stratégie de développement Leader commune et poser l'ébauche d'un possible plan d'actions.

Parallèlement, les deux collectivités ont organisé une consultation par mail auprès des 133 communes du territoire pour prendre connaissance des projets d'investissement ou d'animation susceptibles d'émerger lors de la mise en œuvre du programme 2023-2027. Ce travail de recensement a permis d'alimenter et d'actualiser une base de données sur les projets du territoire, utile tant pour la préparation de la candidature Leader que pour l'élaboration des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028.

Dans le même temps, les équipes techniques du GAL ont mis sur pied des réunions de travail avec les différents services de la Communauté d'Agglomération et avec chacune des 3 intercommunalités du PETR afin d'affiner le contenu du plan d'actions : typologie de projets à accompagner, conditions d'admissibilité, nature des dépenses éligibles, …

De plus, chaque partenaire a mis en œuvre un travail de concertation auprès des acteurs socio-professionnels de son territoire :

- Le PETR du Pays de Cocagne s'est appuyé sur son Comité de Programmation Leader actuel lors d'une réunion qui a eu lieu de 26 septembre 2022, et à laquelle ont participé une quinzaine de personnes ;
- La Communauté d'Agglomération a mobilisé à 2 reprises son Comité de Programmation actuel le 29 juillet 2022 pour présenter les contours du futur programme leader et le 12 octobre 2022 pour travailler sur le contenu des fiches actions

Ces deux rencontres ont permis de recueillir des propositions sur le contenu des futures fiches-actions et sur d'autres aspects du programme liés à la gouvernance et à la communication.

Les différentes étapes d'élaboration de la candidature (diagnostic, enjeux, stratégie et plan d'actions) ont été ponctuées de temps d'échange et de validation séparés avec les élus du PETR du Pays de Cocagne et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, afin de veiller à la bonne articulation de la stratégie Leader commune avec le projet global de chacun des deux territoires de projet et avec leurs autres dispositifs contractuels (CRTE, CTO, Contrats Atouts Tarn).

Tout au long de ce processus, une coordination technique et politique a été assurée afin d'harmoniser les positions de chaque partenaire, jusqu'à la validation du dossier de candidature définitif.

Le calendrier de l'élaboration de la candidature Leader a été le suivant :

- Juillet - août 2022 : réalisation du diagnostic de territoire et recensement des projets d'investissement auprès des EPCI et des communes
- 29 juillet 2022 : présentation générale des enjeux du futurs programme LEADER au Comité de programmation LEADER de la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet
- 9 septembre 2022 : réunion du Bureau du PETR du Pays de Cocagne pour échanger sur les enjeux de développement et sur la stratégie
- 21, 22 et 28 septembre 2022 : réunions de travail avec les services des Communautés de communes du PETR sur le contenu des fiches-actions
- 26 septembre 2022 : réunion du Comité de Programmation Leader du PETR du Pays de Cocagne pour recueillir les propositions des socio-professionnels du territoire
- 7 octobre 2022 : réunion du Comité Technique du GAL pour échanger sur le contenu des fiches-actions et sur la gouvernance du programme
- 12 Octobre 2022 : Travail en Comité de Programmation de l'agglomération de Gaillac Graulhet sur les futurs fiches actions
- 18 octobre 2022 : réunion du Comité de Pilotage pour valider la stratégie et le plan d'actions et la gouvernance
- 21 octobre 2022 : présentation du dossier de candidature en Comité syndical du PETR pour validation
- 24 octobre 2022 : présentation en exécutif de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet du dossier de candidature Leader

LE GAL ET LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Organisation du Groupe d'Action Locale : Un GAL porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

En tant que structure porteuse, le PETR du Pays de Cocagne assumera la présidence du GAL et celle du Comité de programmation. Il sera ainsi responsable auprès des autorités nationales et des partenaires institutionnels de la mise en œuvre du programme Leader.

Le Président du GAL sera assisté de deux vice-présidents, l'un désigné par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, l'autre par le PETR du Pays de Cocagne.

Le GAL sera représentatif des élus et des socio-professionnels présents sur le territoire. La représentation du secteur public s'appuiera sur les instances de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et du PETR du Pays de Cocagne à travers les communautés de communes qui le composent, et celle du secteur privé sur les thématiques en lien avec la stratégie développée.

Le Comité de Programmation aura une double mission :

- délibérative : sélection des projets et attribution des financements FEADER ;
- stratégique : suivi et vote des modifications de la maquette financière, adoption des ajustements des fiches-actions, évaluation des avancées du programme

Il sera composé de 34 membres répartis en deux collèges : un collège des élus et un collège des socio-professionnels. Afin de respecter la règle du double quorum, les titulaires bénéficieront de suppléants.

Le collège public sera formé de 16 membres du total (16 titulaires et 16 suppléants) représentant chacune des 4 EPCI du GAL. Cette représentation sera pondérée par un critère de population et se distribuera de la manière suivante :

- Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : 7 titulaires et 7 suppléants ;
- Communauté de communes Tarn Agout : 4 titulaires et 4 suppléants ;
- Communauté de communes Sor et Agout : 3 titulaires et 3 suppléants ;
- Communauté de communes du Lautrécois – Pays d'Agout : 2 titulaires et 2 suppléants.

Le collège privé sera, quant à lui, constitué de représentants :

- du secteur économique (chambres consulaires, clubs d'entreprises, …) ;
- du secteur agricole (chambre d'agriculture, syndicats, coopératives, autres groupements, ….) ;
- du secteur du tourisme et des loisirs (offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, sites de visite, prestataires d'activités, associations patrimoniales, institutions culturelles, …) ;
- du secteur des services à la personne (associations, établissements locaux, …) ;
- du secteur de l'énergie et de l'environnement (syndicats d'électricité, de rivières, de déchets, associations environnementales, …).

Ses 18 membres (18 titulaires et 18 suppléants) se répartiront de la manière suivante :

- Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : 8 sièges (8 titulaires et 8 suppléants)
- PETR du Pays de Cocagne : 10 sièges (10 titulaires et 10 suppléants)

Les membres des deux collèges seront désignés par délibération du Comité syndical du PETR – structure porteuse du GAL – sur proposition des 4 conseils communautaires.

Une convention de partenariat sera signée entre le PETR du Pays de Cocagne et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Elle détaillera les modalités pratiques d'organisation du GAL en termes de gouvernance et d'animation – gestion du programme et les engagements respectifs des deux collectivités.

Un règlement intérieur viendra par ailleurs préciser les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du Comité de programmation : convocations des réunions, établissement de l'ordre du jour, consultations écrites, … Il sera élaboré durant le 1er semestre 2023, en concertation avec les membres du futur Comité de Programmation désignés par le Comité syndical du PETR du Pays de Cocagne.

Composition du Comité de Programmation Leader 2023-2027

34 membres au total :
34 titulaires / 34 suppléants

COLLÈGE PRIVÉ :

- Répartition des sièges :
  - CAGG : **8 sièges** (8 titulaires + 8 suppléants)
  - PETR : **10 sièges** (10 titulaires + 10 suppléants)
- Critères de sélection :
  - Personnes représentatives des principales thématiques
  - … implantées sur le territoire
  - … disponibles et motivées
- Désignation : réflexion concertée à l'échelle du GAL ⇒ pré-validation par les élus PETR + CAGG ⇒ délibération du **Comité syndical du PETR**

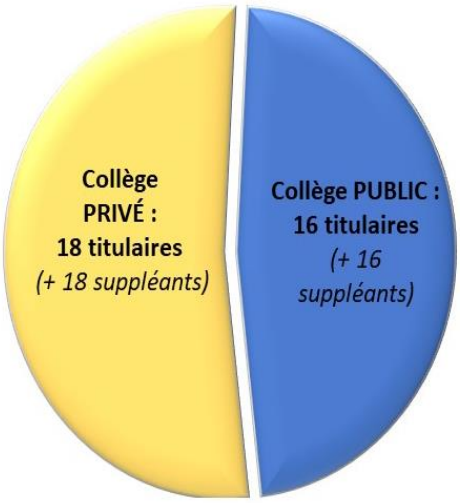

COLLÈGE PUBLIC :

- Répartition des sièges :
  - CAGG : **7 sièges** (7 titulaires + 7 suppléants)
  - PETR : **9 sièges** (9 titulaires + 9 suppléants) dont :
    - CCTA : **4 titulaires** / 4 suppléants
    - CCSA : **3 titulaires** / 3 suppléants
    - CCLPA : **2 titulaires** / 2 suppléants
- Désignation : membres désignés par le **Comité syndical du PETR**, sur proposition des conseils communautaires

Afin de dynamiser l'animation du programme, de faciliter le fonctionnement du Comité de programmation et de mieux encadrer l'équipe technique, les élus du GAL ont décidé de créer une Commission de travail Leader à l'échelle du GAL.

Cette instance consultative aura notamment pour fonctions :

- d'examiner les projets, recevoir les porteurs, donner un avis d'opportunité, formuler des conseils ;
- de préparer les réunions du Comité de Programmation et les consultations écrites : notation des projets ;
- de proposer des actions de sensibilisation, d'information et de communication autour du programme ;
- de formuler toute proposition de nature à améliorer la mise en œuvre du programme.

Animée par un élu référent, elle sera formée de membres issus du Comité de Programmation : au moins un élu par EPCI et au moins 2/3 socio-professionnels. L'articulation entre cette commission et le Comité de Programmation permettra de créer une dynamique positive autour du programme en offrant les temps d'échange, de débat et de travail nécessaires à la création d'une culture commune autour du LEADER. Elle donne aussi aux membres de la gouvernance un rôle actif dans l'émergence d'idées et dans la sélection des opérations en facilitant aussi la prise de décisions du Comité de Programmation et les échanges en séances.

A la vue de l'étendue du territoire et pour garder le contact avec les projets accompagnés, les réunions de la commission et du Comité pourront être délocalisées pour organiser des visites de projets, des témoignages d'ancien porteur de projet sont aussi envisagés.

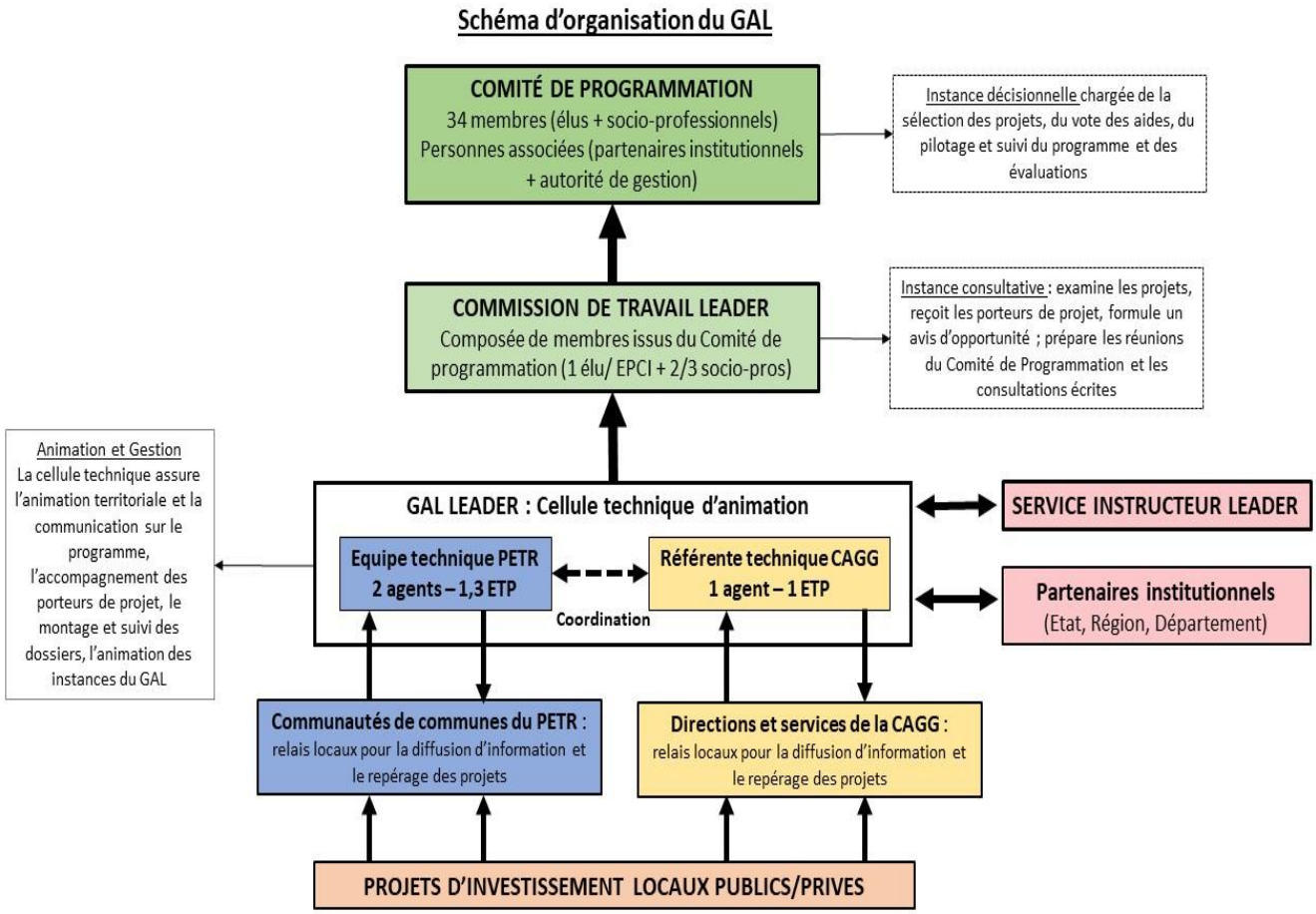

La sélection des projets sera organisée autour d'une grille de critères, véritable outil d'aide à la décision pour les membres du comité de programmation. Afin de faciliter son appropriation, cette grille sera travaillée avec les membres de la future gouvernance du Programme LEADER. A ce stade, il est envisagé , un tronc commun de critères sur les différentes dimensions d'un projet (gouvernance, innovation, viabilité technique, impact écologique et énergétique, pertinence territoriale …) destiné à valoriser les grands fondamentaux du programme. Ce tronc commun s'appliquera à tous les projets, il pourra être complété d'un nombre limité de critères thématiques par objectifs opérationnels visant à assurer la qualité du projet et à permettre d'avoir une approche spécifique en fonction de la typologie et de la thématique du projet noté.

La grille de notation sera d'abord utilisée par la commission LEADER évoquée dans la partie gouvernance (cf supra). Elle sera autant un outil au service de la qualification des projets, qu'un outil de sélection. La notation sera discutée après réception des porteurs de projets. La commission fera ensuite une proposition de note qui sera validée par l'ensemble du Comité de Programmation.

Cet instrument sera aussi utilisé lors du processus d'évaluation du programme, mais aussi pour son suivi stratégique.

LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

UNE CELLULE TECHNIQUE DEDIEE ET EXPERIMENTEE

L'articulation précise entre les deux territoires de projet composant le GAL, le PETR Pays de Cocagne et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, sera précisée dans le cadre d'une convention de partenariat fixant les modalités d'organisation au sein du GAL.

L'équipe en charge du suivi du programme LEADER se composera de 2.3 ETP répartis entre les deux structures constitutives du GAL de la manière suivante :

- 1..3 ETP pour le Pays de Cocagne couvrant l'animation et la gestion des projets localisés sur le PETR de Cocagne, ainsi que la coordination et le suivi général du programme
- 1 ETP pour la Communauté d'Agglomération Gaillac- Graulhet en charge de l'animation et de la gestion des projets localisés sur son territoire

Le personnel qui constitue cette équipe présente une expérience importante dans le montage et le suivi de procédures européennes et notamment sur le programme LEADER. Ces personnes ont déjà été mobilisées sur la génération précédente et dans le cadre de l'élaboration de cette candidature, facilitant ainsi leur appropriation de l'outil, de ses enjeux et la passation entre la génération actuelle et le futur programme. Elles ont acquis une certaine expertise au service de collectivités et du développement de projets.

- *Sur le PETR du Pays de Cocagne* :0.3 ETP, ciblé sur le coordinateur du PETR de Cocagne, seront dédiés à la coordination du programme avec les autres outils contractuels de la structure (point dans les différentes instances du PETR et de suivi des différents contrats). Etant en charge du suivi du CTO, du CRTE et de l'OS 5 du FEDER, il assurera la vision globale de la mission d'accompagnement aux porteurs de projets.

Afin de mutualiser au maximum les missions connexes, il aura aussi pour objectif de mettre en place des outils de communication ciblés et communs, quand cela le nécessite entre les différents contrats. Enfin il aura à sa charge le montage et le suivi des dossiers internes au PETR qui émargeront sur le LEADER et prendra part à l'animation des différentes instances du programme.

1 ETP, ciblé sur une même personne, sera dédié de manière pleine et entière à l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs réflexions et dans le montage de leurs dossiers. Il aura comme mission première la sécurisation des procédures et prendra part à l'animation des instances. Ses missions seront les suivantes :

- L'assistance technique aux porteurs de projets publics ou privés pour les projets liés au programme Leader
- L'élaboration et suivi des dossiers de demande de subvention et de demande de versement.
- Le suivi de la consommation de l'enveloppe et pilotage de la maquette financière et des subventions octroyées dans le cadre du programme Leader
- La gestion de l'interface numérique de gestion des projets (logiciel EUROPAC)
- Le lien avec le service instructeur et la participation au réseau régional
- L'animation et la participation à l'organisation des instances du programme
- La réalisation et le suivi de l'évaluation globale du programme et des projets
- La veille réglementaire
- La préparation et suivi des contrôles

L'équipe technique du PETR s'appuiera sur les services des trois EPCI pour identifier les projets et mener les premiers échanges avec les porteurs.

- *Sur la Communauté d'Agglomération Gaillac- Graulhet :*

1ETP entièrement dédié à la mise en œuvre du plan de développement du GAL conformément à la stratégie définie, à l'information sur le programme, à l'accompagnement des porteurs de projets publics comme privés dans l'élaboration des dossiers de demande jusqu'au paiement et à l'émergence de projets. Déjà bien identifiée par les porteurs de projets et les collectivités et intégrée au sein d'une équipe dédiée aux financements extérieurs et ingénierie aux communes, cette personne s'appuiera sur l'ingénierie présente sur le territoire de l'agglomération, à savoir :

- celle mobilisée dans le cadre des autres dispositifs contractuels (CTO, CRTE, Atouts Tarn) pour assurer l'articulation des financements
- les services opérationnels de l'agglomération en relais sur les thématiques intéressants la stratégie : Economie, Culture, Education, Aménagement/urbanisme, Habitat, Mobilité, Plan climat, Déchets, Eau et Assainissement
- les cheffes de projets Petites villes de demain présentes dans les communes de Graulhet, Gaillac-Rabastens-Lisle sur Tarn

En lien et conjointement avec les personnels du PETR du Pays de Cocagne, elle assurera l'animation des différentes instances du Gal, participera au suivi d'exécution du programme, à la mission d'évaluation générale et continue du programme et aux opérations de contrôles pour les projets concernant spécifiquement le territoire de l'agglomération.

L'organisation du suivi entre les territoires :

Le suivi du programme LEADER nécessitera une coordination efficiente entre les territoires du Pays de Cocagne et de l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Cette mission sera assurée par la cellule technique LEADER dans le cadre d'un Comité Technique qui se réunira régulièrement. Le Comité Technique permettra d'assurer une application homogène du programme LEADER sur le GAL, et de préparer techniquement les réunions de la Commission de travail commune et les Comités de Programmation. Elle formalisera aussi les réponses techniques qui seront données aux interrogations et aux remarques du Comité de Programmation dans le cadre par exemple de la communication ou de l'évaluation du programme.

Il se réunira, à minima, en amont de chaque réunion du GAL à des fins de préparation des temps d'échange, et après, pour faire un bilan régulier, assurer une mise à jour des outils de suivi communs et se projeter sur les suites à donner.

Cette instance aura les missions suivantes :

Le suivi stratégique et financier :

Le suivi stratégique est primordial pour faire des membres du Comité de Programmation les gardiens de l'esprit du programme et de sa stratégie. Il doit permettre de donner une vision précise et factuelle, à tous les instants, de l'évolution du programme sur le territoire. Il se traduira par :

- Un point régulier au début et à la fin de chaque réunion sur la consommation de la maquette financière. Quantitatives et qualitatives, les informations communiquées pendant ce point permettront de donner les clés de lecture nécessaires quant à l'évolution du programme sur le territoire. Ce point aura aussi une visée prospective en identifiant très en amont les futurs points de tension sur la maquette et les leviers à activer pour y répondre

- La création d'outils de suivi stratégique autour notamment de l'analyse des résultats de la grille de notation. Cette dernière, si elle est utile à la sélection des opérations peut aussi être un outil de suivi précis des caractéristiques des projets accompagnés. Savoir quels sont les projets les plus innovants, par qui il sont portés, leurs montants financiers, ou quels sont les critères les moins remplis par les projets peuvent être un atout de poids dans l'analyse de l'évolution du programme et dans les réflexions de réorientation ou de renforcement de l'animation sur le territoire.

- Une réponse ciblée aux interrogations du Comité de Programmation lorsque ce dernier fait remonter un sujet à la cellule technique LEADER.

	THEMATIQUES	TYPE D'INFORMATION
Sur les projets	*Sur la réalisation des opérations*	Date de début et de fin de travaux
	Sur le circuit de gestion	Suivi des circuits de signature Date de dépôt, de programmation, d'engagement et de paiement et de visite sur place
	Sur le plan de financement	Obtention des cofinancements Montants sollicité et obtenu Type de cofinanceur au projet
	Sur le porteur de projet	Statut, nombre de projets LEADER déposés
	Sur le projet	Localisation, avis d'opportunité, appréciation globale du projet, note obtenue
Sur le programme	*Pour le suivi financier*	Montant programmé, engagé, payé et restant au total et par fiche action Montant prévu sur les futurs projets
	Pour le suivi qualitatif	Montant moyen de subvention mobilisé, nombre de projets privés/publics, Types de dépense par projet (investissement ou fonctionnement, Projet par thématique, moyenne des notes obtenus par famille de critères d'évaluation …

Le suivi financier est quant à lui une composante directe du suivi stratégique. Outre le premier tiret cité plus haut, les outils prévus ici sont les outils classiques de suivi d'une programmation LEADER. Principalement, des tableaux à plusieurs entrées croisées visant à regrouper l'ensemble des informations nécessaires pour avoir un aperçu le plus exhaustif possible de l'avancée financière du programme à un moment donné. Ils permettront également d'avoir une vision prospective sur les futurs dossiers à programmer et leurs montants. Ils seront construits de manière cumulative afin d'avoir une vision actualisée du programme à chaque modification et permettront un tri par type d'information souhaitée. Ils permettent à l'équipe technique d'obtenir rapidement les informations par projet, par année, par objectif stratégique, opérationnel ou au global sur l'ensemble du programme.

Il fournira aussi un ensemble d'informations nécessaires au suivi des projets (cf tableau à gauche)

Ce tableau sera ainsi de facto un outil d'évaluation constant du programme.

L'EVALUATION COMME OUTIL DE PILOTAGE DU PROGRAMME :

L'évaluation du programme LEADER doit permettre d'appréhender in itinere, la qualité du lien qui unit les acteurs territoriaux au programme. Cette connaissance fine doit aboutir à une optimisation continue de toutes les composantes du programme : sa gouvernance, sa diffusion sur le territoire, son appropriation par les porteurs publics/privés et la qualité d'animation. Elle a donc un enjeu fort et peut être le garant du bon fonctionnement du programme sur la période des 5 ans. Dans le cas de notre LEADER, le processus évaluatif va donc devoir s'attacher à analyser trois aspects majeurs :

- la pertinence du LEADER dans la mise en œuvre du projet (analyse de l'effet de levier financier ou méthodologique sur le projet)
- le fonctionnement et la gouvernance du GAL
- la réalisation des objectifs posés dans la stratégie

Elle se déroulera en plusieurs temps :

- *En Continu* : apporter une amélioration constante autour de la gestion, du pilotage et de l'efficacité de la mise en œuvre du programme
- *A mi-parcours* : améliorer la mise en œuvre et l'effet levier du programme par l'application des recommandations formulées dans ce cadre
- *A l'issue du programme* : quantifier et qualifier les résultats et les impacts du programme et les confronter à ceux qui étaient attendus et notamment au regard des indicateurs spécifiés dans les fiches-actions

Elle aura deux dimensions, une quantitative et une qualitative. La partie quantitative de l'évaluation sera fondée sur le tableau de suivi. En autonomisant au maximum cette partie, le GAL cherche d'abord à obtenir des informations régulières et continues, mais aussi à pouvoir consacrer du temps, au moment notamment de l'évaluation à mi-parcours sur les éléments qualitatifs, plus chronophages, mais qui permettent une approche plus fine et plus concrète du programme sur le territoire. Une approche qualitative permet notamment d'avoir un retour sur la perception du programme par les bénéficiaires ou par la gouvernance. Ce faisant, elle permet d'apporter des réponses méthodologiques plus ciblées et appliquées sur son fonctionnement, et la qualité du processus de sélection. A ce titre plusieurs aspects seront traités :

- L'élaboration, par le Comité de Programmation, d'un plan d'évaluation spécifique au territoire qui comprendra les questions évaluatives qui seront posées aux différents acteurs du programme (porteurs de projets, membres du Comité de Programmation, partenaire et les outils utilisés pour assurer la remontée des résultats (questionnaire, rendez-vous physique…). Il devra permettre d'évaluer l'ensemble des composantes du programme (accompagnement technique, animation, prise de décision, communication …).
- L'analyse des résultats de la grille de sélection comme évoqué plus haut, au fil de l'eau qui permettra quant à elle d'avoir une vision des typologies de projets par thématiques, de leurs atouts et de leurs points faibles. C'est un outil primordial d'analyse de la cohérence de la stratégie avec les projets accompagnés et plus finement, de connaissances en profondeur des dynamiques en cours et des formes de projets qui animent le territoire.

UNE COMMUNICATION ADAPTEE AUX OBJECTIFS ET AU PUBLIC CIBLE :

La communication autour du programme répondra à plusieurs objectifs :

1) Informer, sensibiliser et porter à connaissance le programme, ses enjeux, sa stratégie et ses possibilités de financement

- Vers les porteurs de projets potentiels (prestataires touristiques, acteurs associatifs collectivités territoriales) les relais d'information locaux, les têtes de réseaux et les membres du Comité de Programmation
- Pour apporter des informations concrètes et pédagogiques sur le programme pour faciliter son appropriation, l'émergence de projets et la fonction de membre d'un Comité de Programmation

- Via des réunions de présentation du programme généralistes ou thématiques, des supports papiers en quantité maitrisée

2) Créer une culture commune autour du programme par la valorisation des projets exemplaires et innovants

- Vers les membres du Comité de Programmation, les élus et les acteurs du territoire, le grand public, les partenaires et les réseaux régionaux et nationaux
- Pour créer une dynamique commune autour du programme sur le territoire, garder un lien avec le projet après sa programmation, inspirer des futurs porteurs de projets et créer une vitrine du programme à valoriser sur et en dehors du territoire
- Via des visites de sites, des témoignages de porteurs de projets, des reportages photos ou vidéo, organisation d'événements lors du Joli Mois de l'Europe, délocalisation de réunion

3) Alerter sur les points de vigilance liés au montage d'un projet LEADER.

- Vers les porteurs de projets identifiés et les bénéficiaires potentiels
- Sur les points de vigilance nécessaire : marchés publics et contrôle du coût raisonnable, règles de publicité européenne et obligation de maintien de l'investissement, incitativité de l'aide
- Via une animation spécifique, un guide du porteur de projet et des notes thématiques fournies dès l'identification du projet